

N° 89

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1977.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet
de loi de finances pour 1978, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE
NATIONALE.

TOME XII

RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES
ET TECHNIQUES

Par M. Jacques HABERT.

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Léon Eeckhoutte, président ; Henri Cailla-
vet, Michel Miroudot, Jean Sauvage, Charles Pasqua, vice-présidents ; Pierre Bouneau,
Jacques Habert, Paul Séramy, Maurice Vérillon, secrétaires ; Jean de Bagneux, René
Billères, Jean-Pierre Blanc, Jacques Bordeneuve, Philippe de Bourgoing, Jacques Boyer-
Andrivet, Michel Caldagués, Gabriel Calmels, Jacques Carat, Adolphe Chauvin, Charles
Durand, Charles Ferrant, Maurice Fontaine, Louis de la Forest, Claude Fuzier, Mme Brigitte
Gros, MM. Bernard Hugo, Robert Lacoste, Christian de la Malène, Mme Héleine Luc,
MM. Kléber Malécot, James Marson, Hubert Martin, Roger Moreau, Dominique Pado, Sosefo
Makape Papilio, Guy Pascaud, Pierre Petit, Maurice Pic, Roland Ruet, Guy Schmaus, Franck
Serusclat, Georges Spénaie, Pierre-Christian Taittinger, René Tinant, Edmond Valcin,
Pierre Vallon, Frédéric Wirth.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 3120 et annexes, 3131 (tomes I à III et annexe 1), 3148
(tome I) et in-8° 770.

Sénat : 87 et 88 (tomes I, II et III, annexe 1) et 91 (tomes I et II) (1977-1978).

Loi de finances.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	<u>5</u>
PREMIERE PARTIE. — Analyse d'ensemble des crédits de la DGRCST	7
A. — Répartition par titres	9
1 Les dépenses ordinaires	9
a) Les moyens des services (titre III).....	9
b) Les interventions publiques (titre IV).....	9
2 Les dépenses en capital	10
a) Les autorisations de programme (titre V).....	11
b) Les crédits de paiement (titre VI).....	11
B. — Répartition géographique	12
1 Principales zones d'action.....	12
2 Principales orientations	13
a) Afrique du Nord	13
b) Amérique latine, Moyen-Orient.....	14
c) Amérique du Nord, Afrique anglophone, Asie-Océanie	14
d) Europe	14
DEUXIEME PARTIE. — Les personnels de la DGRCST	15
1 L'administration centrale	15
2 Les enseignants	16
a) Les enseignants en diffusion.....	16
b) Les enseignants en coopération.....	18
3 Les coopérants et experts techniques	21
4 L'amélioration des traitements	24
a) Personnel détaché	24
b) Personnel recruté localement	24
c) Problèmes particuliers	25
TROISIEME PARTIE. — Les actions de « diffusion » de la DGRCST	29
A. — Enseignement de la langue et de la civilisation françaises	29
1 Les moyens propres de la DGRCST.....	29
a) Instituts et centres culturels	29
b) Bureaux pédagogiques	33
c) Stages et échanges d'étudiants	34
2 Les organismes subventionnés	36
a) L'Alliance française	37
b) La Mission laïque française	38
c) L'Alliance israélite universelle	40

	Pages
3 Les résultats : situation de la langue française dans le monde...	41
a) En Europe	41
b) Dans les autres régions du monde.....	43
B. -- Les établissements d'enseignement français à l'étranger.....	45
1 Les lycées et collèges de la DGRCSST.....	46
a) Lycées de la DGRCSST.....	52
b) Lycées relevant d'organismes autonomes.....	52
c) Lycées aidés par la DGRCSST.....	52
2 Les écoles françaises de l'étranger.....	52
a) Effectifs et situation de ces écoles.....	53
b) Besoins des écoles françaises.....	59
c) L'aide aux constructions et aménagements scolaires.....	59
C. -- Les échanges culturels et artistiques.....	61
1 Les échanges culturels	61
a) Les échanges de personnes.....	61
b) Les échanges de matériaux culturels.....	61
2 Les échanges artistiques	62
a) Théâtre	62
b) Musique	62
c) Arts plastiques	63
D. -- Les programmes de francophonie	64
1 Le Québec	64
a) Les échanges culturels	64
b) Le français langue du monde du travail	66
c) Les échanges scientifiques et techniques	66
2 La Louisiane	67
a) Les enseignants français	67
b) L'assistance pédagogique	68
c) Les résultats	68
3 Haïti	69
a) L'Institut pédagogique national	69
b) Le Centre de formation professionnelle	71
c) Les autres actions culturelles	71
QUATRIEME PARTIE. -- Les actions de coopération de la DGRCSST	73
I. -- La coopération culturelle	74
a) Principales lignes d'action	74
b) La formation des cadres	74
II. -- La coopération scientifique	76
A. -- Les relations scientifiques bilatérales	78
1° Orientations	78
a) Mise à jour des programmes	77
b) Approfondissement des relations	78
c) Ouverture	79
2° Les moyens	81

	Pages.
B. — Les relations scientifiques multilatérales	81
1° La coopération communautaire	82
a) Comité de la recherche scientifique et technique	82
b) Programme européen de la recherche	82
2° La coopération européenne	83
a) Conférence européenne de biologie moléculaire	83
b) Laboratoire européen de biologie moléculaire	83
c) Organisation européenne pour la recherche nucléaire ..	83
d) Organisation européenne pour des recherches astrono- miques	84
e) Agence spatiale européenne	84
f) Le Conseil de l'Europe	85
3° La coopération mondiale	85
a) Veille météorologique mondiale	85
b) Centre international de recherches sur le cancer	85
c) Bureau intergouvernemental pour l'informatique	85
d) Agence internationale de l'énergie atomique	85
e) Agence pour l'énergie nucléaire de l'OCDE	86
f) Programme des Nations-Unies pour l'environnement ..	86
g) Programme de l'UNESCO - L'Homme et la biosphère ..	37
III. — La coopération technique	87
a) Les opérations d'aide au développement	87
b) L'action bilatérale française	88
Conclusions	91

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Pour la première fois depuis plusieurs années, le budget du Ministère des Affaires étrangères fait l'objet, dans le projet de loi de finance pour 1978, d'une **augmentation satisfaisante : celle-ci est de 14,4 %**, alors que l'accroissement n'avait été que de 12,2 % en 1976, et 10,7 % en 1977. Ce budget a bénéficié d'une **priorité certaine** — son augmentation étant supérieure à celle du budget général de l'Etat (13,8 %) — ce qui était le vœu des commissions parlementaires, tant à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat.

Cette priorité, cependant, se traduit-elle dans les crédits alloués pour 1978 à la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, qui, servis, doivent être examinés dans ce rapport ? Nous le souhaiterions, bien évidemment, puisque l'action de cette Direction générale, qui a pour finalité soit le développement économique des pays auxquels elle s'adresse, soit la diffusion d'une langue et d'une culture qui sont source d'enrichissement, constitue un volet essentiel de la politique étrangère de la France.

Les crédits de la DGRCSST s'élèveront, en 1978, à 1 719 millions de francs, alors qu'ils n'avaient atteint, en 1976, que 1 456 millions de francs et en 1977 1 570 millions de francs. L'accroissement de 1976 à 1977 n'avait été que de 7,8 % ; il sera cette année de **9,5 %**. Ceci représente un progrès notable, mais nous remarquons immédiatement que ce dernier chiffre se compare défavorablement avec les 14,4 % précédemment cités.

Cette impression défavorable est confirmée si l'on étudie le pourcentage du budget de la DGRCSST dans le budget d'ensemble du Ministère : il était de 47,3 % en 1976 et de 45,2 % en 1977 ; la tendance se précise pour 1978 : **43,2 % seulement**. La DGRCSST tient donc, du point de vue des crédits, une place de plus en plus réduite au Ministère des Affaires étrangères.

Il convient d'examiner si ces crédits, en augmentation en chiffres absolus, mais en diminution à tous les autres points de vue, vont permettre à la DGRCSST de poursuivre une action que, déjà, l'an passé, nous avons jugée être, sauf sur certains points particuliers, en nette régression.

Dans une première partie, votre rapporteur fera l'analyse du projet de budget de la Direction générale en indiquant le montant et la répartition des crédits dans les différents domaines de son action.

Dans une seconde partie, il étudiera les effectifs, la répartition et la situation des personnels de la DGRCSST, c'est-à-dire des hommes et femmes sur lesquels s'appuie cette action.

Dans les troisième et quatrième parties, le rapport portera sur l'organisation, les modalités et les résultats de cette action, en examinant les deux principaux domaines d'activité : la diffusion d'abord, la coopération ensuite.

Cette étude permettra de dégager les perspectives de 1978 et d'en déduire l'avis qui peut être donné, en conclusion, par votre Commission des Affaires culturelles.

PREMIERE PARTIE

ANALYSE D'ENSEMBLE DES CREDITS DE LA DGRCSST

L'évolution des crédits alloués depuis 1976 au Ministère des Affaires étrangères pour la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques est résumée dans le tableau suivant :

BUDGET DGRCSST (Titres III, IV, V et VI)	1976	1977	1978
Montant (millions de francs) ...	1 456,40	1 570,03	1 719,61
Evolution (en pourcentage)	1973-1976 + 8,33	1976-1977 + 7,80	
Evolution dans le budget global du ministère des Affaires étrangères	47,33 %	45,24 %	1977-1978 + 9,53 43,29 %

On voit que la part réservée à la Direction générale s'est dégradée continuellement au cours des dernières années.

La DGRCSST reçoit néanmoins un montant de 1 719,61 millions de francs pour le budget de 1978 (crédits de fonctionnement et crédits de paiement), soit **149,58 millions de francs de plus qu'en 1977**.

Le tableau de la page suivante fait ressortir la ventilation de ces crédits. Ce sont les **dépenses ordinaires** qui bénéficient au premier chef de l'augmentation, les dépenses en capital enregistrant, par contre, une nouvelle et importante régression. Nous allons les analyser successivement, en étudiant d'abord la répartition par titres et chapitres ; puis nous verrons la répartition géographique de ces crédits.

Répartition fonctionnelle des dépenses de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques pour 1978.

(Millions de francs.)

Secteurs	Dépenses ordinaires			Dépenses en capital		Total (dépenses ordinaires + dépenses en capital - Crédits de paiement)	Part en pourcentage de chaque secteur dans le total	Four mémoire	
	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Total	Affectations de programme	Crédits de paiement			Crédits 1977	Pourcentage d'évolution 1977/1978
Services culturels, scientifiques et de coopération	95,54	23,63	117,17	»	»	117,17	6,81	101,62	+ 15,30
Diffusion et échanges culturels									
— Enseignement du français	537,81	98,86	636,67	16,25	16,83	653,50	38	580,02	+ 12,67
— Moyens de diffusion culturelle	»	71,28	71,28	»	»	71,28	4,15	71,28	»
— Echanges culturels	»	15,10	15,10	»	»	15,10	0,88	15,10	»
	537,81	185,24	723,05	16,83	16,83	739,88	43,03	666,40	+ 11,03
Echanges artistiques	»	17,74	17,74	»	»	17,74	1,03	17,74	
Relations scientifiques	»	27,35	27,35	»	»	27,35	1,59	26,98	+ 1,37
Coopération :									
— Culturelle	438,79	104,10	542,89	7,31	6,16	549,05	31,93	508,30	- 8,02
— Technique	126,74	131,27	258,01	11,31	10,41	268,42	15,64	248,99	+ 7,80
	565,53	235,37	800,90	18,62	16,57	817,47	47,54	757,29	+ 7,95
Ensemble	1.196,88	489,33	1.686,21	35,45	33,40	1.719,61	100	1.570,03	+ 9,53

A. — Répartition par titres.

Les titres III et IV du budget concernent les dépenses ordinaires ; les titres V et VI se rapportent aux dépenses en capital.

1° LES DÉPENSES ORDINAIRES

Elles représentent l'essentiel du budget de la DGRCSST : **1 686,20 millions de francs** sur un total de 1 719,61 millions de francs.

Ces crédits bénéficient d'une augmentation de **10,15 %** par rapport à 1977. Rappelons que l'augmentation de 1977 par rapport à 1976 n'était que de **8,26 %**.

a) *Les moyens des services (titre III).*

Ils étaient en 1977 de 527,25 millions de francs ; ils passent en 1978 à **604,49 millions de francs**, soit une croissance de **14,64 %** — moins qu'en 1977 (15,6 %).

Les mesures acquises augmentent de **8,62 %**, et les mesures nouvelles de **6,02 %**. Cette augmentation est consacrée à l'**adaptation des moyens existants**, notamment à l'ajustement aux besoins en matière de rémunération ou de fonctionnement : **12 781 000 F** ; et à l'amélioration de la situation des personnels, mais **sans création d'emploi** : **19 503 000 F**.

b) *Les interventions publiques (titre IV).*

Le titre IV bénéficiait de 1 003,47 millions de francs en 1977. Il reçoit **1 081,71 millions de francs en 1978**, soit une augmentation de **7,87 %** (+ 79 019 000 F en valeur absolue). Notons qu'en 1977, l'accroissement n'avait été que de **4,73 %**.

Ces interventions publiques sont réparties, selon les deux grands domaines dans lesquels se divise la DGRCSST, en actions de diffusion et actions de coopération :

— *la diffusion* : en 1977, 265,58 millions de francs y étaient consacrés. En 1978, ce chiffre se monte à **280,81 millions de francs**, soit une augmentation de **5,69 %**, de moitié inférieure à l'augmentation globale des crédits de fonctionnement consacrés à la DGRCSST (**10,15 %**).

Aucune action nouvelle n'est donc prévue. Les crédits sont consacrés en 1978 à l'ajustement aux besoins : frais de fonctionnement des établissements (7 millions de francs) ; rémunération des personnels (5 millions de francs) ; bourses d'action culturelle (3,48 millions de francs) ; bourses scientifiques destinées aux étudiants français à l'étranger (0,37 million de francs).

Enfin, le budget des relations scientifiques ne croît à peu près pas : + 1,36 %, et ne dispose pour 1978 que d'une somme de 369 000 francs. Rappelons que l'augmentation enregistrée en 1977 n'était que de 2,46 % ;

— *la coopération* : les interventions publiques consacrées à la coopération se montent à **800,90 millions de francs** en 1978, contre 737,79 millions de francs en 1977, soit une croissance de 8,6 %.

Les actions de coopération bénéficient donc d'une augmentation légèrement supérieure aux actions de diffusion.

Ces crédits sont consacrés, pour la *coopération*, à l'ajustement des rémunérations des personnels (37 843 300 F) ; et au développement des programmes d'accueil des boursiers venant des pays étrangers, principalement des pays producteurs de pétrole ou de matière premières (4 000 000 F). C'est là la principale action nouvelle permise par un budget de **41 843 300 F**, augmentation de 8,35 % (contre 6,73 % de 1976 à 1977).

Les crédits de la *coopération technique* croissent de 9 % (13,79 % en 1977) et se montent à 38 246 700 F. L'ajustement des rémunérations reçoit 15 806 700 F ; la formation des étudiants et stagiaires étrangers 5 514 357 F.

2° LES DÉPENSES EN CAPITAL

C'est le secteur sacrifié du budget pour 1978 ; les dotations subissent partout un **abattement de 15 %**, que ce soit en autorisations de programme ou en crédits de paiement.

Ces dépenses se montaient en 1977 à 41,700 millions de francs pour les autorisations de programme et à 39,300 millions de francs pour les crédits de paiement. Elles seront en 1978 de 35,445 millions de francs pour les autorisations de programme et de 33,003 millions de francs pour les crédits de paiement.

a) *Les autorisations de programme (titre V).*

En diffusion, les autorisations de programme passent de 19.800 millions de francs en 1977 à 16.830 millions de francs en 1978. Cette baisse se répartit ainsi : au chapitre 56-20, consacré aux acquisitions immobilières, les autorisations baissent de 15 %, en tombant de 14.100 millions de francs en 1977 à 11.985 millions de francs en 1978 ; les subventions d'investissement du chapitre 68-81 baissent de 5 %, en passant de 5.700 millions de francs à 4.845 millions de francs.

En coopération, les autorisations de programme passent de 21.900 millions de francs en 1977 à 18.615 millions de francs en 1978, soit un abattement de 3.285 millions de francs.

b) *Les crédits de paiement (titre VI).*

En diffusion, les crédits de paiement passent de 19.800 millions de francs en 1977, à 16.728 millions de francs en 1978, soit une baisse de 3.072 millions de francs. Le chapitre 56-20 voit ses crédits tomber de 14.700 millions de francs en 1977 à 12.495 millions de francs en 1978, et le chapitre 68-81 enregistre une baisse de 5.100 millions à 4.333 millions de francs.

En coopération, les crédits de paiements baissent de 3.325 millions de francs, en passant de 19.500 millions de francs en 1977 à 16.175 millions de francs en 1978.

∴

Quelques réflexions s'imposent après cette rapide analyse du budget d'ensemble de la DGRCSST.

Les titres III (Moyens des services) et IV (Interventions publiques) bénéficient d'une amélioration notable. Si le taux d'accroissement reste très en retrait de ce qui serait souhaitable, et nettement plus faible que le pourcentage d'accroissement des crédits du Ministère, il traduit cependant un **effort méritoire**, espéré depuis des années. Si l'absence de toute création de postes à l'extérieur constitue un point noir sur lequel nous aurons à revenir, il faut souligner, en revanche, sur le plan positif, l'action nouvelle entreprise en faveur des boursiers étrangers — notamment ceux qui viennent des pays

pétroliers — et, surtout, l'importante progression de la rémunération des personnels — en particulier pour ce qui concerne les enseignants et coopérants à l'étranger.

Par contre, le sort fait aux crédits des titres V et VI appelle les plus sérieuses réserves. Les dépenses en capital subissent toutes un abattement de 15 %, selon les directives du Premier Ministre pour le budget de 1978. Mais celles-ci n'ont pas été appliquées à l'ensemble du budget du Ministère des Affaires étrangères ; seule, en son sein, la DGRCST est frappée : elle n'a pas été incluse dans la priorité accordée à ce Ministère ; bien au contraire, les réductions qu'elle subit, et qui se traduisent par la diminution de son pourcentage des crédits, résulte en ceci : par ses sacrifices relatifs, la direction générale est amenée à contribuer au financement d'actions relevant d'autres secteurs du département.

Votre Commission des Affaires culturelles regrette vivement que la DGRCST n'ait pas bénéficié de la priorité accordée au budget du Ministère des Affaires étrangères. Si elle se félicite des augmentations enregistrées dans les dépenses ordinaires, elle craint, en revanche, que l'abattement subi par les dépenses d'investissement accentue gravement le rétrécissement de nos bases d'action. Cette action, pourtant essentielle dans la politique extérieure de la France, risque ainsi de connaître une nouvelle et grave dégradation.

B. — Répartition géographique.

Après avoir examiné la répartition des crédits par titres et par chapitres, il nous a paru intéressant d'étudier leur répartition géographique : cette étude devrait, en effet, nous permettre de dégager dès l'abord les principales zones d'action de la DGRCST et d'en déduire quelques-unes de ses orientations essentielles.

1° PRINCIPALES ZONES D'ACTION

Le tableau ci-après montre pour quel pourcentage s'inscrivent les différentes régions géographiques dans la masse totale des crédits de la Direction générale et permet de comparer, à cet égard, les années 1976 et 1977.

ZONES GEOGRAPHIQUES	POURCENTAGE DE LA MASSE TOTALE des crédits.			
	1978	1977	Différence.	
			Plus.	Moins.
Maghreb	39,10	40,84	»	- 1,74
Amérique latine	13,09	11,89	+ 1,20	»
Europe de l'Ouest.....	11,51	11,88	»	- 0,37
Moyen-Orient	10,95	9,86	+ 1,09	»
Asie-Océanie (pays en développe- ment)	5,75	5,64	+ 0,11	»
Afrique non francophone.....	5,01	4,82	+ 0,19	»
Amérique du Nord.....	4,86	4,81	+ 0,05	»
Europe de l'Est.....	3,05	3,09	»	- 0,04
Asie-Océanie (pays développés)....	2,18	2,08	+ 0,10	»
Crédits sans affectation.....	4,50	5,09	»	- 0,59
	100	100		

Les chiffres ne montrent pas de différences fondamentales en un an, et le volume de crédits accordés aux régions géographiques ne varie pas substantiellement. Cela est normal, car il serait difficile, étant donné la lourdeur des structures et l'importance des effectifs, d'opérer une reconversion rapide du dispositif. Le seul exemple intervenu au cours de ces dernières années se situe au Cambodge et au Viet-Nam ; mais il s'agissait là de conséquences d'événements de guerre, et non pas d'une décision prise à Paris. *Il est regrettable, d'ailleurs, de l'avis de votre Commission des Affaires culturelles, que la seule redistribution importante de moyens qu'ait connu la DGR CST ait été imposée par des circonstances extérieures, et non pas par la volonté politique de votre Gouvernement.*

Toutefois, l'évolution des crédits attribués à chaque zone géographique reflète des tendances qu'il est facile de discerner, et donne des indications sur la façon dont la DGR CST entend orienter ses efforts.

2° PRINCIPALES ORIENTATIONS

a) **Les crédits consacrés aux trois pays d'Afrique du Nord — Algérie, Tunisie, Maroc — continuent à diminuer :** pour la première fois, ils tombent en pourcentage à moins de 40 % (39,10 %), perdant 1,74 % par rapport à l'an passé.

Votre Commission des Affaires culturelles a toujours recommandé une réduction progressive des crédits du Maghreb, et en particulier de l'Algérie où notre effort ne trouve guère de réponses

encourageantes, l'arabisation de l'enseignement se poursuivant et notre politique étant souvent mal appréciée. En même temps, il ne peut être question de détendre des liens établis depuis tant d'années — en particulier au Maroc, où notre présence culturelle demeure vivement souhaitée. Dans ces conditions, le maintien des moyens au Maroc, et une baisse régulière et nuancée ailleurs, apparaissent être une solution sage.

b) Les deux zones qui bénéficient de la plus grande augmentation sont l'Amérique latine (13,09 % des crédits globaux) et le Moyen-Orient (10,95 %). Dans la première, le renforcement de notre action traditionnelle se poursuit ; dans la seconde, il s'agit d'actions nouvelles portant non plus surtout sur le Liban — qui reste cependant un point d'ancrage de la francophonie en Méditerranée orientale — mais sur les Etats pétroliers d'Arabie et du golfe Persique.

Votre commission prend note avec satisfaction de cette orientation, qui répond à ses vœux.

c) En Amérique du Nord, en Afrique anglophone et en Asie-Océanie, la différence des crédits par rapport à l'an passé est trop peu importante pour qu'on puisse en dégager de nouvelles orientations. Les crédits augmentent, mais les masses budgétaires allouées à ces régions demeurent faibles : elles représentent chacune 4 à 5 % du total (soit dix fois moins que le seul Maghreb). Nous verrons que la faiblesse de ces dotations entraîne des conséquences regrettables — notamment aux Etats-Unis.

d) Les crédits affectés à l'Europe diminuent, de peu il est vrai, mais sensiblement. Si pour l'Europe de l'Est, le chiffre est à peu près le même, l'Europe de l'Ouest passe de 11,8 à 11,5 % du total. Or, comme nous le verrons dans la troisième partie de ce rapport, la situation de la langue française se dégrade dans plusieurs pays d'Europe occidentale, en particulier en Italie et en Allemagne fédérale : ce n'est pas le moment d'y diminuer les efforts.

En conclusion, votre Commission des Affaires culturelles approuve les principales orientations du budget de la DGRCST : diminution nuancée en Afrique du Nord, augmentation nette en Amérique latine et au Moyen-Orient. Mais il lui semble primordial, par ailleurs, de ne pas ralentir les efforts poursuivis dans les nations occidentales, et en particulier dans la Communauté européenne.

DEUXIEME PARTIE

LES PERSONNELS DE LA DGRCSST

Puisque l'aspect le plus positif du budget de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques pour 1978 consiste en amélioration de traitements, il est apparu utile à votre rapporteur de placer au début de son propos une étude de la situation des personnels.

Nous parlerons successivement des effectifs de l'Administration centrale, des enseignants à l'étranger, des experts en coopération et des volontaires du service national actif.

1° L'ADMINISTRATION CENTRALE

Les effectifs de l'Administration centrale de la DGRCSST sont présentés dans le tableau suivant :

EFFECTIFS	1976	1977	1978
Agents de catégorie A.....	768	768	784
Agents de catégorie B.....	481	486	511
Agents de catégories C et D.....	1 263	1 269	1 308
Auxiliaires	7	3	3
	2 519	2 546	2 606

On constate, alors qu'aucune création de poste n'est consentie pour nos actions à l'étranger « sur le terrain », que les effectifs de l'Administration centrale poursuivent leur croissance : ils passent de 2 546 à 2 606 en 1978. Le Ministère indique, de surcroît, que dix de ces nouveaux postes sont obtenus par transfert en provenance des services extérieurs.

On peut s'étonner, après le rapporteur de la Commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale, de voir qu'il semble nécessaire de faire appel à des effectifs sans cesse renforcés pour gérer un budget en relative, mais constante diminution.

2° LES ENSEIGNANTS

Les enseignants envoyés par le Ministère des Affaires étrangères en mission de longue durée à l'étranger sont traditionnellement répartis entre actions de « Diffusion » et actions de « Coopération ». Pour éclairer cette distinction peu compréhensible en elle-même, votre rapporteur communique les critères d'affectations retenus par le Ministère :

— sont classés en « Diffusion » les enseignants qui, détachés au Ministère des Affaires étrangères si agents *titulaires* de la Fonction publique, ou recrutés en France par le Ministère des Affaires étrangères si agents *non titulaires* de la Fonction publique, pour servir à l'étranger, sont affectés dans les établissements français à l'étranger, dépendant directement ou indirectement de la DGRCSST :

— sont classés en « Coopération » les enseignants qui, détachés au Ministère des Affaires étrangères, ou recrutés par ce même Ministère, sont mis à la disposition des Etats étrangers, en vue d'accomplir une mission définie par les accords de coopération culturelle, scientifique et technique passés entre la France et ces Etats. A cet effet, les enseignants en « coopération » souscrivent avec le Ministère des Affaires étrangères un contrat individuel.

a) Enseignants en Diffusion.

Leur nombre est passé de 3 830 durant l'année scolaire 1974-1975, à 3 596 pour 1975-1976 et 3 843 pour 1976-1977, dont 3 370 civils et 473 VSNA.

La tableau suivant décrit leur répartition géographique ainsi que la part respective des civils et des VSNA dans ce total.

Enseignants en diffusion : répartition au 1^{er} janvier 1977.

(Effectifs rémunérés directement par le Ministère des Affaires Etrangères.)

Répartition géographique	S E R V I C E S												TOTALS		
	Ecoles Fses (EP et PE)			Lycées et collèges			Instituts et C.C.			Autres Etablissements					
	Civils	VSNA	Total	Civils	VSNA	Total	Civils	VSNA	Total	Civils	VSNA	Total	Civils	VSNA	Total
	Europe de l'Ouest	20	9	29	316	37	353	207	19	226	190	7	197	755	72
Europe de l'Est	4	2	6	-	-	-	27	1	28	145	5	150	176	34	210
Amérique du Nord	3	2	5	35	2	37	-	-	-	56	3	59	94	7	101
Amérique Latine	12	5	17	206	34	240	45	11	56	402	32	434	605	82	747
Moyen Orient	19	7	26	60	3	63	61	21	82	63	11	74	105	42	245
Asie développée	3	4	7	12	4	16	17	3	20	55	2	57	60	2	73
Asie (autres pays)	9	5	14	23	9	32	17	-	17	10	1	11	32	1	65
Maghreb	415	50	465	820	120	940	26	7	33	2	-	2	1.055	165	1.478
Afrique non francophone	7	3	10	40	2	42	8	4	12	30	1	31	55	14	99
Totaux	492	87	579	1.512	217	1.729	440	66	506	926	103	1.029	13.570	475	3.843

b) *Enseignants en Coopération.*

Les actions d'enseignement en Coopération sont assurées tant par des civils que par des VSNA. Les deux tableaux ci-après donnent la répartition géographique et par discipline de ces enseignants, ainsi que l'évolution de leurs effectifs depuis 1975.

Les professeurs civils étaient au nombre de 12 863 en 1975 et 11 376 en 1976 ; ils sont **11 528 en 1977**. On comptait 1 459 VSNA en 1975. 1 778 en 1976 ; il y en a aujourd'hui **1 733**. Soit au total, successivement : 14 322, 13 154 et **13 261** actuellement.

Si l'on fait le total des enseignants servant en Diffusion et en Coopération, on arrive aux chiffres suivants : 18 152 en 1975. 16 750 en 1976. **17 104** en 1977.

Votre Commission des Affaires culturelles constate avec satisfaction qu'après les diminutions imposées par la première année de restriction budgétaire en 1975, les effectifs sont restés stables au cours des deux dernières années et même ont marqué une petite progression en 1977 par rapport à 1976.

ENSEIGNANTS EN COOPERATION : Effectifs et affectation des professeurs civils

	Enseignement du français			Mathématiques			Sciences exactes			Sciences humaines			Totaux		
	1975	1976	1977	1975	1976	1977	1975	1976	1977	1975	1976	1977	1975	1976	1977
Europe méridionale	48	30	30	4	3	6	11	10	10	1	9	8	64	52	54
Proche-Orient	322	121	127	36	12	12	69	21	8	8	32	36	435	186	183
Maghreb	3 403	3 078	3 218	1 939	2 433	2 610	4 079	3 768	3 743	1 295	1 023	1 097	10 716	10 302	10 668
Afrique au Sud du Sahara	363	179	129	1	-	-	4	2	5	5	42	30	373	223	164
Asie	407	150	101	85	26	8	104	49	19	58	33	20	654	258	148
Amérique du Nord	189	129	113	12	-	10	39	1	2	-	2	16	240	132	141
Amérique latine	176	48	41	46	26	14	152	82	49	7	67	66	381	223	170
TOTAUX	4 908	3 735	3 759	2 123	2 500	2 660	4 458	3 933	3 836	1 374	1 208	1 273	12 863	11 376	11 528

ENSEIGNANTS VOLONTAIRES DU SERVICE NATIONAL ACTIF SERVANT EN COOPERATION

	Enseignement du français			Mathématiques			Sciences Exactes			Sciences humaines			TOTAUX		
	1974/ 75	1975/ 76	1976/ 77	1974/ 75	1975/ 76	1976/ 77	1974/ 75	1975/ 76	1976/ 77	1974/ 75	1975/ 76	1976/ 77	1974/ 75	1975/ 76	1976/ 77
Europe méridionale	10	11	5	1	1	1	9	13	4	-	5	1	20	30	11
Proche Orient	97	93	117	4	3	4	24	16	7	3	19	18	128	131	146
Maghreb	190	194	189	165	252	275	457	622	628	91	167	175	903	1 195	1 267
Afrique au sud du Sahara	97	89	72	-	-	-	4	1	1	1	6	3	102	96	76
Asie	61	43	33	9	6	4	19	14	16	1	6	5	90	69	58
Amérique du Nord	57	44	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	57	44	1
Amérique latine	58	59	56	17	26	13	83	101	76	1	27	29	159	213	174
TOTAUX	570	493	472	196	288	297	546	767	732	97	230	232	1 459	1 778	1 733

3° LES COOPÉRANTS ET EXPERTS TECHNIQUES

Le nombre des experts techniques, tant civils que VSNA, est passé de 3 454 personnes en 1975 à 3 037 en 1976 et 3 114 en 1977. Les civils et les volontaires en service national comptaient dans ces effectifs pour un nombre à peu près égal, en 1975 : 1 734 et 1 720, et en 1976 : 1 516 et 1 521. Mais en 1977, pour la première fois, le nombre des VSNA l'emporte nettement sur celui des civils : **1 625 VSNA**, à côté de **1 489 experts**.

Votre Commission des Affaires culturelles, si elle se félicite que le nombre de coopérants techniques ne diminue pas, note cependant avec une certaine inquiétude le fait que ceux-ci sont maintenant en majorité des VSNA. La DGRCSST, sans doute, a dû faire des économies sur ce chapitre. Mais il ne faudrait pas que cette tendance aille trop loin : les jeunes VSNA, malgré leur bonne volonté, ne pouvant être du niveau des experts plus âgés et confirmés, il en résulterait une baisse certaine de la coopération.

Les deux tableaux ci-après donnent les effectifs et la répartition des coopérants, civils puis VSNA, par régions géographiques et par secteurs techniques.

COOPERANTS ET EXPERTS TECHNIQUES : Effectifs et répartition
(Années 1975, 1976 et 1977)

	Planification Administration Publique Services publics			Industries, mines, Artisanat			Commerce, Banque			Agriculture			Santé Publique, Services sociaux			Autres activités non ventilables			TOTALX		
	1975	1976	1977	1975	1976	1977	1975	1976	1977	1975	1976	1977	1975	1976	1977	1975	1976	1977	1975	1976	1977
Europe méridionale	-	3	1	1	1	1	-	-	-	-	1	-	1	1	-	-	-	2	6	2	
Proche Orient	16	14	19	21	6	7	1	-	-	11	2	8	68	18	52	7	4	9	124	44	95
Maghreb	467	534	530	86	90	118	29	18	19	228	209	194	465	390	354	38	61	44	1313	1302	1263
Afrique au Sud du Sahara	25	11	9	2	2	4	1	-	-	21	27	8	2	2	6	-	1	-	51	43	27
Asie	18	11	9	28	4	-	3	-	-	19	5	3	63	26	13	5	-	-	136	46	25
Amérique du Nord	2	2	1	12	-	-	-	-	-	2	2	-	9	8	6	5	-	-	30	12	7
Amérique latine	19	21	24	28	2	19	1	-	-	17	23	14	12	11	13	1	6	-	78	63	70
TOTALX	547	596	593	178	105	149	35	18	19	298	269	234	620	456	441	56	72	53	1 734	1 516	1 489

COOPERANTS VOLONTAIRES DU SERVICE NATIONAL ACTIF : (Années 1975, 1976 et 1977)

Répartition par zones géographiques et secteurs techniques

	Planification Administration Publique Services publics			Industries, mines, Artisanat			Commerce, Banque			Agriculture			Santé Publique, Services sociaux			Autres activités non ventilables			TOTALS		
	1975	1976	1977	1975	1976	1977	1975	1976	1977	1975	1976	1977	1975	1976	1977	1975	1976	1977	1975	1976	1977
EUROPE MERIDIONALE	4	3	2	3	-	-	-	-	-	7	5	10	2	-	1	-	3	1	16	11	14
PROCHE-ORIENT	2	1	10	11	4	6	-	-	-	9	5	3	36	11	7	1	4	13	59	25	39
MAGHREB	202	214	242	284	346	300	47	49	48	380	357	338	418	342	384	29	21	23	1360	1329	1335
AFRIQUE AU SUD DU SAHARA	6	2	7	-	-	2	-	-	-	7	7	181	9	3	12	-	1	2	22	13	41
ASIE	8	14	1	16	1	2	3	-	-	11	1	7	17	5	10	-	3	-	55	24	20
AMERIQUE DU NORD	20	4	19	37	3	-	-	-	-	-	1	-	63	40	54	3	12	26	123	60	99
AMERIQUE LATINE	10	9	20	33	15	28	4	-	-	20	19	18	17	7	10	1	9	1	85	59	77
TOTAUX	252	247	301	384	369	338	54	49	48	434	395	394	562	408	478	34	53	66	1720	1521	1625

4° L'AMÉLIORATION DES TRAITEMENTS

Nous avons noté, lors de l'examen d'ensemble du budget de la DGRCSST, que la croissance des crédits de fonctionnement de cette Direction est essentiellement consacrée à l'amélioration de la situation des personnels français, tant détachés que recrutés locaux.

C'est là un point très positif, car la revalorisation de ces traitements se faisait attendre depuis plusieurs années, et les situations qui en résultaient étaient parfois critiques — notamment pour les enseignants recrutés sur place. Cet ajustement représente une **dépense supplémentaire de 129,17 millions de francs pour 1978, soit 86,36 % du total des crédits supplémentaires qui seront mis l'an prochain à la disposition de la DGRCSST.**

a) *Personnel détaché.*

Les augmentations prévues se répartissent comme suit :

	Millions de francs.
Personnels des services culturels, scientifiques et de coopération à l'étranger	+ 11,34
Personnels servant à l'étranger au titre de la diffusion (établissements culturels et d'enseignement)	+ 63,68
Personnels servant au titre de la Coopération	+ 54,15
	<hr/>
	+ 129,17

Si l'on ajoute aux charges proprement dites de rémunérations, celles qui sont liées à la gestion des personnels (charges sociales, indemnités et allocations diverses, frais de voyages), le montant sus-indiqué se trouve porté à 133,58 millions de francs, soit 89,30 % du montant total des accroissements prévus pour 1978.

b) *Personnel recruté localement.*

Pendant plusieurs années, votre Commission des Affaires culturelles a attiré l'attention de l'Administration sur la situation insatisfaisante des enseignants recrutés à l'étranger par les établissements d'enseignement français, et rémunérés par eux. Comme le souli-

gnait nos précédents rapports, cette situation s'était dégradée ces derniers temps dans des proportions insupportables, notamment en Amérique latine.

En 1977, le Ministère des Affaires étrangères a inscrit à son budget une somme de 3.800 millions de francs pour l'amélioration des traitements de ce personnel. Cette somme, affectée au chapitre 42-21 10, est portée à **5 millions de francs pour 1978.**

Votre Commission se félicite de cet accroissement, mais considère qu'il n'est pas encore suffisant : il ne permet guère, en effet, d'étendre les mesures d'ajustement à toutes les régions du monde, comme cela serait souhaitable.

De plus, la DGRCSST a rencontré de grandes difficultés pour l'application pratique de ces mesures : un premier projet reposant sur une assimilation aux grilles de rémunération actuelles des diverses catégories d'enseignants payés au barème a dû être abandonné devant l'opposition du Ministère des Finances, qui a considéré qu'un tel projet tendait à la création d'un véritable corps parallèle.

Un autre projet, moins ambitieux, a été élaboré par la DGRCSST — en concertation avec votre rapporteur et les sénateurs des Français de l'étranger. Il s'articule autour d'un certain nombre de mesures fonctionnelles, telles que la prise en charge des cotisations pour pensions et retraites et le remboursement de voyages en France pour des stages de recyclage.

Des crédits, dans ce dernier domaine, restant actuellement disponibles sur le budget de 1977. *Votre commission espère que la DGRCSST pourra en faire profiter, pendant les vacances scolaires de l'hémisphère austral (décembre, janvier), les professeurs et instituteurs français recrutés locaux les plus méritants de pays tels que l'Argentine, le Chili, l'Uruguay, la Bolivie et le Pérou.*

c) Problèmes particuliers.

Avant de terminer le chapitre relatif à la situation des enseignants, votre rapporteur souhaite une nouvelle fois attirer l'attention sur deux questions qui n'ont pas été résolues, et continuent à créer un climat parfois tendu dans certaines régions.

Le premier problème est celui de la **règle des six ans**, qui impose aux professeurs détachés de ne pas passer plus de six années dans le même pays, sauf dérogation. Cette règle a été appliquée

sans trop de difficulté dans l'étranger dit traditionnel, encore que dans certains cas, et en certains endroits, il aurait été tout à fait bon de pouvoir maintenir plus longtemps en poste des enseignants connaissant parfaitement le pays, parlant la langue, et ayant d'utiles contacts localement.

Mais c'est dans les pays d'ancienne obédience française, et particulièrement en Afrique du Nord, que cette règle a suscité de vives oppositions, parmi ceux de nos compatriotes qui, établis depuis longtemps dans le pays de façon définitive avec leur famille, ne pensaient pas être obligés de le quitter en application d'une règle contraignant les fonctionnaires français à la mobilité. Ces personnels rendaient d'excellents services dans le pays où, pour la plupart, ils avaient vécu toute leur vie ; leur déracinement et leur rappel en métropole créent pour eux de très sérieux problèmes personnels et familiaux. *Pour des raisons d'efficacité et d'humanité, votre Commission des Affaires culturelles souhaite que si la DGRCST n'envisage pas l'annulation de la règle des six ans, elle accorde des dérogations libérales, surtout pour les cas sociaux les plus dignes d'intérêt.*

La seconde question est celle de l'**osmose** qui, à l'avis de votre rapporteur, devrait exister **entre la Diffusion et la Coopération**. Les définitions placées en tête de ce chapitre précisent que sont classés en diffusion les enseignants affectés dans les établissements français de l'étranger, en Coopération ceux qui sont mis à la disposition des Etats étrangers. Mais il existe, entre ces deux catégories, des cas intermédiaires : les fonctionnaires détachés dans les services culturels, les bureaux pédagogiques, les instituts, ou ceux qui sont chargés de certaines tâches d'encadrement et de formation rémunérés directement par l'Administration française.

Souvent, on trouve dans certains pays des enseignants chargés de différentes missions, mais qui n'ont aucune obligation d'enseignement, ou encore n'ont que quelques heures de classe à effectuer, alors qu'il existe dans la même ville une école ou collège français qui manque désespérément de professeurs. S'il était possible d'inclure dans le contrat de ces coopérants l'obligation d'accorder quelques heures d'enseignement à l'établissement d'enseignement français local, les problèmes d'encadrement et de niveau pédagogique seraient en de nombreux endroits immédiatement résolus. *Votre Commission des Affaires culturelles demande à la DGRCST d'étudier de nouveau cette question et de voir si vraiment il ne seroit*

pas possible, dans certains cas et sous certaines conditions, de confier aux enseignants français détachés à l'étranger à la fois des missions de diffusion et de coopération.

* *

De cette étude générale de la situation des professeurs, nous retiendrons surtout, en conclusion, **les mesures prises sur le plan financier en faveur des personnels travaillant dans le cadre des actions culturelles, scientifiques et techniques entreprises par la France à l'étranger.** Il est certain qu'elles constituent l'aspect le plus positif du budget de la Direction générale pour 1978.

TROISIEME PARTIE

LES ACTIONS DE « DIFFUSION » DE LA DGRCSST

Dans la présentation du budget de loi de finances pour 1978 sous forme de « budget de programmes », les actions de diffusion de la DGRCSST sont ainsi définies : « enseignement du français langue étrangère, scolarisation des enfants français, échanges culturels et artistiques, échanges scientifiques, tels sont les quatre éléments des actions culturelles, scientifiques et techniques » du Ministère des Affaires étrangères. Nous allons donc étudier exclusivement ces quatre domaines.

A. — Enseignement de la langue et de la civilisation française.

L'action de la DGRCSST a été longtemps orientée vers la **défense de la langue française**. Cette tâche garde toute son importance, mais à condition d'être adaptée et précisée. Il convient, en particulier de veiller à la formation d'un français « vivant » et fonctionnel, dans lequel le scientifique et le technique doivent avoir une part importante.

Pour cette tâche, la Direction générale dispose d'un certain nombre de moyens ; certains lui sont propres, comme les instituts culturels, les bureaux pédagogiques, l'organisation de stages et d'échanges d'étudiants ; d'autres passent par l'intermédiaire d'organismes subventionnés.

1° LES MOYENS PROPRES DE LA DGRCSST

a) *Instituts et centres culturels.*

Sous le contrôle, voire la direction, des ambassades et de leurs services culturels, un nombre important d'instituts et de centres culturels français existent dans le monde. Il est actuellement de **128**, ainsi réparti : 51 en Europe occidentale, 9 en Europe de l'Est, 21 dans

le Proche et Moyen-Orient, 12 en Afrique du Nord, 8 en Afrique anglophone, 13 en Asie et Extrême-Orient, 14 en Amérique latine. (D'autres instituts et centres existent en Afrique francophone, mais ne sont pas recensés ici puisqu'ils dépendent du Ministère de la Coopération.)

Ces chiffres, s'ils sont en progression par rapport à ceux de 1970, apparaissent stationnaires pour les trois dernières années. Le réseau des centres culturels a été accru au Moyen-Orient (Iran, Arabie, Koweït), en Afrique anglophone (Kenya, Ghana) et en Amérique Latine (Venezuela) ; mais en contrepartie, des centres ont été fermés en Allemagne (Mannheim et Tübingen), en Autriche (Linz), en Italie (Palerme), au Japon (Osaka) et les événements politiques les ont fait disparaître au Cambodge et au Viet-Nam — seule la bibliothèque de l'institut de Saïgon (devenu Ho Chi Minh Ville) restant ouverte.

La liste ci-dessous indique les villes dans lesquelles fonctionnent dans 56 pays les 128 instituts culturels :

**Instituts et centres culturels français à l'étranger
relevant du Ministère des Affaires étrangères (1977).**

Algérie : Alger, Annaba, Constantine, Oran, Tlemcen.

Allemagne : Aix-la-Chapelle, Berlin, Bonn, Brême, Cologne, Düsseldorf, Erlangen, Essen (salle de lecture), Hambourg, Hanovre, Heidelberg, Mayence, Munich, Sarrebruck, Stuttgart.

Arabie saoudite : Djeddah, El Khardj, Ryad.

Autriche : Graz, Innsbruck, Salzbourg, Vienne.

Brésil : Rio de Janeiro.

Chili : Santiago et sept cercles culturels d province, Valparaiso.

Chine : Pékin.

Chypre : Nicosie.

Colombie : Bogota.

Corée : Séoul.

Danemark : Copenhague.

Egypte : Alexandrie, Le Caire.

Espagne : Barcelone, Bilbao, Madrid, Saint-Sébastien. Saragosse, Séville, Valence.

Finlande : Helsinki.

Ghana : Accra.

Grande-Bretagne : Edimbourg, Londres, Oxford.

Grèce : Athènes, Salonique.

Haïti : Port-au-Prince.

Hongrie : Budapest.

Inde : Calcutta.

Indonésie : Jakarta, Surabaya.

Irak : Bagdad.

Iran : Chiraz, Ispahan, Meched, Tabriz, Téhéran.

Israël : Beersheva, Haïfa, Nazareth, Tel-Aviv.

Italie : Florence, Gênes, Milan, Naples, Rome, Turin.

Japon : Kyoto, Tokyo.

Jordanie : Amman.

Kenya : Nairobi.

Koweït : Koweït.

Laos : Vientiane.

Liban : Beyrouth, Saïda, Tripoli, Zahlé.

Libye : Tripoli.

Luxembourg : Luxembourg.

Malawi : Blantyre.

Maroc : Casablanca, Fès, Marrakech, Rabat, Tanger, Tétouan.

Mexique : Mexico.

Népal : Kathmandu.

Nigeria : Lagos.

Norvège : Oslo.

Nouvelle-Zélande : Wellington.

Pakistan : Islamabad.

Pays-Bas : Amsterdam (1), La Haye, Groningue.

Pologne : Cracovie (salle de lecture), Varsovie.

Portugal : Lisbonne.

Roumanie : Bucarest.

Saint-Siège : Saint-Louis de France.

Somalie : Mogadiscio.

Soudan : Khartoum.

Suède : Stockholm.

Tchécoslovaquie : Prague.

Thaïlande : Bangkok.

Tunisie : Tunis.

Turquie : Ankara, Istanbul, Izmir.

Venezuela : Caracas, Maracaïbo.

Viet-Nam : Hochiminhville (Saigon).

Yougoslavie : Belgrade, Ljubliana, Skoplie, Zagreb.

Il faut remarquer que seuls figurent dans cette liste les instituts dirigés à l'étranger par la DGRCSST. Il en existe d'autres, financés localement, dont la gestion est autonome : tel est le cas, par exemple, de l'institut français de New York, organisme américain, mais dont les nombreuses activités sont entièrement consacrées à la diffusion de notre culture et de notre langue, et qui ne compte pas moins de 2 000 élèves.

Des expériences de spécialisation fonctionnelle sont, d'autre part, en cours. C'est ainsi qu'en Allemagne, cinq instituts à vocation interrégionale situés à Cologne, Dusseldorf, Francfort, Munich et Stuttgart, assurent respectivement pour l'ensemble de la République fédérale un rôle pilote dans un domaine particulier. Cologne : Diffusion du livre français et de la documentation ; Dusseldorf : Relations avec le secteur économique (industrie, banque, etc.) ;

(1) Deux instituts : Institut français des Pays-Bas et Maison Descartes.

Francfort : Pédagogie et méthodes de l'enseignement du français, langue étrangère ; Munich : Diffusion du cinéma français ; Stuttgart : Echanges de jeunes (cadres de formation pour la jeunesse, animateurs, etc.).

b) *Les bureaux pédagogiques.*

Dans les services culturels de nombreuses ambassades fonctionnent des bureaux pédagogiques. Leur but est d'aider l'enseignement de la langue et de la culture française — aussi bien littéraire que scientifique — par un renforcement et une actualisation des possibilités dont on dispose, tels que les livres, cours, documentations pédagogiques, moyens audio-visuels.

L'accent est mis sur le perfectionnement des professeurs nationaux de français : c'est l'une des tâches essentielles des bureaux pédagogiques. L'enseignement du français au niveau secondaire, lorsqu'il existe, dans les écoles nationales, est encouragé et soutenu. Il faut noter que la défense du français n'exclut pas *a priori* le recours à telle ou telle langue étrangère : c'est ainsi que, dans certains pays, les bureaux pédagogiques ont été amenés à établir de véritables glossaires franco-étrangers, et qu'ils se sont attachés, pour faire connaître dans le pays des œuvres littéraires ou des études scientifiques et techniques françaises, à les traduire dans la langue nationale.

Si l'action des bureaux pédagogiques est nécessaire et utile, il n'en faut pas moins veiller, de l'avis de votre rapporteur, à ce que leur travail ne se limite pas à des exercices intellectuels qui ne s'avèrent pas toujours indispensables à leur mission. Selon l'opinion exprimée par quelques dirigeants des communautés françaises à l'étranger, trop d'enseignants se trouvent parfois dans les bureaux, alors que l'on manque de maîtres de français dans les établissements scolaires — aussi bien dans les écoles françaises que dans les départements de français des universités et collèges nationaux. « Tous les enseignants devraient enseigner », entend-on parfois. Il semble certain qu'il serait bon que, d'une manière générale et sauf exception, les professeurs détachés dans les bureaux pédagogiques aient un programme aménagé de telle sorte qu'ils puissent en même temps effectuer quelques heures d'enseignement, ne serait-ce que pour leur donner une expérience leur permettant d'être en prise directe sur les réalités.

c) Stages et échanges d'étudiants.

L'action à l'étranger des instituts, centres culturels et bureaux pédagogiques est complétée par l'envoi en France de boursiers et de stagiaires. Ce programme a porté l'année dernière, pour ce qui concerne la DGRCSST, sur **12 659 étudiants**, professeurs, cadres ou étudiants. Le tableau ci-dessous en donne les régions d'origine (l'Afrique francophone, qui relève du Ministère de la Coopération, a été ajoutée pour donner une vue d'ensemble) :

	AMERIQUE DU NORD	AMERIQUE LATINE	AFRIQUE FRANCOPHONE	AFRIQUE DU NORD (dont Libye)	EUROPE DE L'OUEST	AFRIQUE NON FRANCOPHONE	MOYEN-ORIENT	EUROPE DE L'EST	ASIE - OCEANIE en développement	ASIE - OCEANIE développées	
<i>Ministère des Affaires étrangères</i>											
Bourses d'études 1975-1976)	282	986	—	1 990	1 176	440	1 086	959	666	324	7 909
Bourses de stages (1975)	207	833	--	1 636	253	227	658	332	544	60	4 750
Total DGRCSST											12 659 12 659
<i>Ministère de la coopération</i>											
Bourses d'études			1 527								
Bourses de stages			1 705								3 232
Total Ministère de la Coopération			3 232								
Total general											15 891

Sur les 7 909 bourses d'étude, 2 327 comprenaient les étudiants en lettres, 1 103 étaient réservées à la formation des professeurs de français, 908 étaient réservées à des bourses d'été, soit au total

4 338 pour des activités relevant directement de la formation de la langue française. Les autres bourses se répartissaient ainsi : 1 364 en sciences, 1 107 pour des études économiques et techniques, 384 dans le domaine de la santé publique, 180 en travaux publics, 173 en agriculture, 163 en droit, 109 aux beaux-arts, 66 en information, 17 en commerce, 3 en administration publique.

La politique sélective de formation en France des cadres nationaux, que poursuit le Ministère des Affaires étrangères par l'octroi, aux candidats étrangers, de bourses d'enseignement supérieur, d'une part, et de stages de perfectionnement, d'autre part, devient de plus en plus orientée vers la **formation des cadres scientifiques et techniques**.

Cette politique, facteur important de l'action menée par la DGRCSST, ainsi que moyen privilégié de formation et d'aide au développement, a été confirmée notamment par la mise en œuvre, à partir de 1976, et sur instructions du Premier Ministre, d'un **programme prioritaire portant sur l'octroi de bourses à certains étudiants étrangers se destinant à des doctorats de troisième cycle scientifique ou à des diplômes de docteurs ingénieurs**.

Conformément à ces directives, 315 boursiers ont été sélectionnés, au titre de l'année universitaire 1976-1977, dans les filières d'études et originaires des pays (Brésil, Corée du Sud, Egypte, Indonésie, Irak, Iran, Mexique, Singapour, Venezuela), considérés comme prioritaires.

Mais le souci de donner à nos prestations un caractère attractif et de les mettre en particulier au niveau de celles assurées par des pays tels que la Grande-Bretagne, l'Allemagne ou les Etats-Unis d'Amérique, vers lesquels s'orientent les meilleurs des futurs cadres des pays concernés, il a été prévu que soit garanti à ces étudiants du programme prioritaire une allocation de 2 000 F par mois.

En revanche, pour les autres boursiers — en particulier ceux qui se destinent à des carrières littéraires, et notamment l'enseignement du français — **les allocations mensuelles des bourses d'études sont restées au taux de 1975**, inchangés depuis cette date : 700 F, pour les études du premier et deuxième cycle universitaire ; 1 000 F, pour les études du troisième cycle universitaire ; 1 100 F, pour la préparation d'un doctorat d'Etat ; 1 500 F, pour quelques spécialisations de très haut niveau.

La modicité de ces allocations, établies il y a trois ans, ne permet plus de poursuivre avec l'efficacité souhaitée, la politique sélective de formation en France des futurs cadres étrangers qu'ambitionne la DGRCSST. Par manque des moyens financiers supplémentaires indispensables à sa mise en œuvre, le projet de révision des allocations mensuelles est à nouveau reporté à une date ultérieure.

Dans cette perspective de revalorisation des allocations mensuelles, dont le taux, unique, aurait pour critère, non plus le niveau des études, mais celui des besoins réels minima auxquels les étudiants étrangers en France doivent faire face, et compte tenu des dotations budgétaires affectées à ce type de dépenses, deux mesures sont envisagées pour l'année universitaire 1978-1979 : **diminution de 25 % des bourses par rapport à celles accordées l'année dernière ; exclusion de bourses pour étudiants du niveau de premier cycle de l'enseignement supérieur.**

Votre commission des affaires culturelles exprime de sérieuses réserves sur cette double perspective : la suppression de toutes les bourses de premier cycle aurait pour résultat de tarir le recrutement pour les deuxième et troisième cycles ; mieux vaudrait augmenter les allocations à tous niveaux dans une proportion moindre, en prévenant les intéressés qu'ils auront à les compléter par un apport personnel. Le nombre des boursiers serait ainsi maintenu à un chiffre moins rigoureusement réduit : votre commission estime, en effet, qu'une brusque diminution de 25 % aurait des conséquences très fâcheuses, en particulier sur la formation en France des futurs enseignants étrangers de français.

2" LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS

En plus de l'action directe que nous venons d'étudier, le Ministère des Affaires étrangères aide à la diffusion de la langue et de la civilisation française en accordant d'importantes subventions à des organismes dont les activités s'exercent surtout à l'extérieur. Ce sont : l'Alliance française, la Mission laïque, l'alliance israélite universelle, les Amitiés catholiques dans le Monde et les Œuvres protestantes.

Nous examinerons ici l'action des trois premiers de ces organismes — les éléments recueillis cette année par votre commission étant trop fragmentaires pour juger des résultats obtenus par les associations de caractère religieux.

a) *L'Alliance française.*

L'Alliance française s'est donnée pour vocation de diffuser l'enseignement de notre langue, de notre culture et de notre civilisation. Ses activités se réalisent sous forme de cours, de sessions pédagogiques et de manifestations culturelles, tant en France qu'à l'étranger.

En France, dans le cadre de l'École internationale de Paris, l'Alliance a accueilli pendant l'année scolaire 1976-1977 plus de 33 000 élèves. Les pays les plus représentés parmi les étudiants étrangers qui fréquentent cet établissement sont les Etats-Unis, l'Espagne, le Japon, la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne. Il est à noter également que le nombre des étudiants provenant des pays du Moyen-Orient est en sensible et constante augmentation depuis quelques années.

A l'étranger, les comités d'Alliance française, dont le nombre en 1977 s'établit à 1 200, ont regroupé **235 490 étudiants**.

C'est en **Amérique du Sud** (Argentine, Brésil, Chili, Mexique, Pérou principalement) et en **Asie** (Kuala-Lumpur, Pondichéry, Singapour en particulier) que l'Alliance enregistre le plus fort développement en touchant respectivement 141 450 et 34 500 étudiants.

L'Alliance française ne néglige pas pour autant les autres régions du monde. Elle a entrepris, par exemple, des efforts notables pour se développer en Europe (36 000 élèves), plus précisément en Pologne et aux Pays-Bas. Il convient également de souligner la volonté que l'Alliance manifeste dans son implantation nouvelle au Proche-Orient (400 élèves).

Le tableau ci-après regroupe les diverses informations se rapportant pendant l'année 1976-1977 aux Alliances, aux élèves et aux enseignants rémunérés directement par le Ministère des Affaires étrangères.

REGIONS	NOMBRE de comites	NOMBRE d'élèves.	N O M B R E d'enseignants français remunérés par le MAE.		
			Civils.	VSNA	Total.
Europe	293	36 000	11		11
Proche et Moyen-Orient	2	400	2	1	3
Afrique du Nord	12	240			
Afrique au Sud du Sahara	39	8 600	29	2	31
Asie-Océanie	79	34 500	66	6	72
Amérique du Nord	248	14 300	5	1	6
Amérique latine	310	141 450	243	31	274
Total	983	235 490	356	41	397

La DGRCSST a participé en 1977 à l'ensemble de ces activités selon des modalités très diverses, comme en témoigne le tableau suivant :

1. Subvention au siège central	900 000
2. Subventions de fonctionnement aux Alliances françaises de l'étranger	3 814 000
3. Prise en charge de professeurs	40 600 000
4. Subventions d'investissements	1 000 000
5. Crédits de matériel pédagogique	950 000
6. Subventions exceptionnelles	180 000
Total	47 444 000

C'est là un effort qu'approuve votre Commission des Affaires culturelles, et qu'il convient de poursuivre.

b) La Mission laïque française.

La Mission laïque, association privée fondée en 1902, a une vocation semblable à celle de l'Alliance française pour la diffusion de notre langue et de notre culture. Mais alors que l'Alliance se consacre surtout à l'enseignement du français langue étrangère — bien qu'elle gère des lycées au Chili, en Argentine et en Colombie — la Mission laïque a choisi de passer systématiquement par la voie d'établissements scolaires : elle offre une **scolarisation de type français aux enfants**, tant étrangers que français, des pays où elle s'est installée. Son action, **particulièrement orientée vers le Moyen-Orient**

et certains pays d'Afrique, s'exerce par le contrôle pédagogique et parfois administratif et financier d'établissements primaires et secondaires (au nombre de 48 en 1977) dispensant un enseignement conforme aux programmes officiels français.

Ces établissements sont répartis en trois catégories :

— *des établissements sous la direction administrative, financière et pédagogique, de la MLF actuellement au nombre de sept* : au Liban (Beyrouth — trois lycées — et Tripoli, 3 000 élèves), en Iran (Téhéran, 3 500 élèves), en Ethiopie (Addis-Abéba, 2 000 élèves), et en Libye (Tripoli, 700 élèves), soit au total 9 200 élèves ;

— *des écoles françaises sous contrôle pédagogique de la MLF, au nombre de quinze*. Ces établissements sont ceux d'Alicante, Abu-Dhabi, Canberra, Bagdad, Saragosse, Palma, Benidorm, Salonique, Ispahan, Conakry, Nairobi, Johannesburg, Lubumbashi, Kaborzi, Houston. L'intérêt que la Mission laïque leur témoigne marque son désir d'étendre son action à d'autres régions du monde :

— *des écoles de « sociétés » auxquelles la MLF apporte son concours pédagogique* : 24 établissements en 1977, mais le nombre de ces écoles, réparties dans tous les continents, varie fréquemment puisqu'elles sont ouvertes ou fermées selon les déplacements du personnel des entreprises privées françaises participant à notre expansion économique.

Le personnel détaché par le Ministère des Affaires étrangères dans les établissements gérés par la Mission laïque française comprend 107 civils et 8 VSNA (115 postes au total dont 30 en Iran, 26 au Liban et 41 en Ethiopie).

Le total des crédits accordés par la DGRCSST à la Mission laïque française s'élève en 1977 à 16 330 000 F, selon la répartition suivante :

	En francs
Subvention au siège central (chap. 42-21, art. 10, § 40)	300 000
Subventions aux établissements (chap. 42-21, art. 10, § 10)	3 030 000
R é m u n é r a t i o n s de 115 enseignants (107 civils et 8 VSNA), traitements (chap. 31-11, art. 30), voyages (chap. 34-11, art. 30)	13 000 000
Investissements (chap. 68-81)	869 000
	17 199 000

Remarquons que l'accroissement des subventions octroyées à la Mission laïque française a été rapide : 8 783 000 F en 1973, 9 255 000 F en 1974, 11 701 000 F en 1975, 13 276 000 F en 1976, 17 199 000 F en 1977 : *les crédits ont doublé en quatre ans.*

c) *L'Alliance israélite universelle.*

L'Alliance israélite universelle, association sans but lucratif créée en 1960, entretient, elle aussi, un réseau important d'établissements d'enseignement. Cette association est particulièrement tournée vers la région méditerranéenne mais s'est ouverte sur des pays nouveaux dans les dernières années : Espagne, Canada. En même temps, elle a été amenée à interrompre ses activités en Tunisie, en raison de la très grande baisse des effectifs de son école, et au Liban, par suite des troubles politiques qui ont ensanglanté ce pays.

Pendant l'année 1976-1977 le dispositif scolaire de l'AIU se présentait de la façon suivante : 10 établissements en Israël (5 440 élèves), 25 en Iran (3 225 élèves), 12 au Maroc (2 486 élèves), 1 en Syrie (545 élèves), 3 au Canada (481 élèves) et 2 en Espagne (208 élèves). Il faut y ajouter deux établissements situés en France (367 élèves), soit un total de **53 écoles** scolarisant **12 385 élèves** (contre 70 écoles et 13 990 élèves en 1973).

Le français est langue d'enseignement dans les écoles de l'AIU, sauf en Israël, en Iran et en Syrie où il a le statut de première langue étrangère obligatoire avec horaire hebdomadaire renforcé. Dans deux pays (Maroc, Espagne), l'enseignement dispensé suit les programmes français.

La Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques a accordé en 1977 à l'Alliance israélite universelle des crédits d'un montant total de 656 000 F dont la répartition est la suivante : Iran : 105 000 F ; Israël : 154 000 F ; Maroc : 282 000 F ; Syrie : 10 000 F ; Liban : 45 000 F ; siège : 60 000 F ; soit au total 656 000 F.

On constate que de 1973 à 1977, en dépit de la fermeture de nombreux établissements, le montant total des crédits accordés à cette association est demeuré en augmentation. Il faut à cet égard souligner que l'importante subvention accordée à l'AIU au Maroc tient compte de l'hébergement du Centre culturel et de l'Ecole française de Tanger dans un immeuble de l'Association.

Par ailleurs, l'aide apportée en 1977 aux établissements de l'AIU au Liban constitue une participation de la Direction générale aux indemnités de personnel et frais d'entretien des bâtiments. L'ensemble des crédits ont été versés dans le chapitre budgétaire 42-21 en tant que subventions de fonctionnement.

3° LES RÉSULTATS : SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LE MONDE

En dépit des efforts divers ainsi effectués, tant directement par la DGRCSST que par les organismes subventionnés, **la position de la langue française dans le monde n'est pas aussi satisfaisante qu'on pourrait l'espérer.** Sans reprendre tous les éléments fournis dans les dernières années, votre rapporteur s'est soucié spécialement des pays dans lesquels la situation se présente de façon préoccupante : c'est le cas, notamment, de l'Italie, de l'Allemagne fédérale et des Etats-Unis.

a) *En Europe.*

En République fédérale d'Allemagne, les statistiques les plus récentes confirment que 35 % des élèves de l'enseignement secondaire apprennent le français comme deuxième langue, mais seulement 0,5 % comme première langue. On constate, pourtant, un intérêt certain pour le français au niveau de l'enseignement destiné aux adultes. Bien entendu, l'anglais, tout en n'ayant plus le monopole de première langue vivante, est toujours, de loin, la langue la plus demandée. De ce fait le Ministère des Affaires étrangères poursuit son action dans le domaine de la coopération bilatérale : échanges d'enseignants des divers ordres d'enseignement et renforcement de l'apprentissage du français dans les sections bilingues.

En Espagne, la position de la langue française est satisfaisante. Les statistiques officielles qui ont pu être obtenues font apparaître que 65 % des élèves de l'enseignement secondaire apprennent le français — pourcentage supérieur à celui qui avait été fourni précédemment par diverses sources d'information. La création récente d'une association espagnole des Amis de la langue française laisse penser, par ailleurs, qu'en Espagne — où la poussée de l'anglais se fait sentir comme dans de nombreux pays — existe le souci d'éviter qu'un intérêt trop poussé pour l'anglais n'aboutisse à la longue à un monolinguisme de fait.

En Grande-Bretagne, la population scolaire apprenant le français est restée la même : 70 % soit 2 275 000 élèves ; aucune évolution à court terme ne semble devoir se manifester. Cependant le nombre d'élèves choisissant le français comme matière d'examen décroît régulièrement, et le Gouvernement britannique se refuse à la considérer comme matière essentielle. La DGRCSST s'efforce d'accroître les programmes d'échanges d'enseignants et autres activités de contact pour éviter qu'un changement n'intervienne dans cette situation favorable à notre langue.

C'est probablement en Italie que la situation évolue le plus dans un sens défavorable. Le français qui, jusqu'à ces dernières années, en prenant en compte les différents ordres d'enseignement, était appris par plus de la moitié des jeunes Italiens, est passé à moins de 50 %. Cette évolution est due d'abord au fait que le nombre d'élèves de l'enseignement scientifique, technique et professionnel — qui traditionnellement apprenaient surtout l'anglais — a particulièrement augmenté ces dernières années par rapport aux autres filières de l'ordre classique. Les organismes s'intéressent à la langue française et les syndicats d'enseignants comptent beaucoup sur la réforme de l'enseignement du second cycle, qui devrait introduire l'apprentissage obligatoire de deux langues vivantes. Il est certain qu'alors le français serait étudié comme première ou deuxième langue par la quasi-totalité des élèves. En attendant, les services culturels français continuent à porter leurs principaux efforts sur la formation des enseignants.

En Europe de l'Est, la situation de la langue française reste stable. Le français demeure largement enseigné en Pologne, et 60 % des élèves roumains choisissent le français comme première ou deuxième langue étrangère. En Tchécoslovaquie, la situation a continué à se dégrader ; et elle ne s'est guère améliorée en Bulgarie et en Hongrie. En URSS, environ 30 000 élèves des écoles spéciales reçoivent un enseignement partiellement donné en français.

Au terme de cette étude schématique, votre Commission des Affaires culturelles souligne le recul de la langue française en Allemagne fédérale et en Italie et demande qu'un effort particulier soit fait dans ces deux pays. Toute nouvelle dégradation menacerait sérieusement la position du français dans la Communauté européenne, et donc l'influence de notre pays.

b) *Dans les autres régions du monde.*

En Amérique du Nord, la quasi-totalité des crédits sont absorbés par notre action au Québec, qui fera l'objet, ainsi que la Louisiane, d'une analyse particulière dans le chapitre de la *Coopération*.

Les Etats-Unis doivent se contenter d'une portion congrue, sans rapport avec l'importance démographique, économique et politique de ce pays. Il faut remarquer, cependant, que l'on ne peut juger de l'action qui y est poursuivie en faveur de la langue et de la culture française que par simple référence au chiffre modique des crédits que la DGRGST y dispense : la plus grande partie de cette action est menée par les départements de français des universités et collèges américains, par les 230 comités de l'Alliance française, par des établissements tels que l'Institut et le lycée français de New York et certaines écoles françaises — tous organismes privés ne sollicitant ni ne recevant de subventions du Ministère des Affaires étrangères et fonctionnant sur leurs ressources propres.

Il n'en est pas moins certain que l'enseignement du français s'est effondré aux Etats-Unis lors de la suppression dans les établissements secondaires et supérieurs de l'obligation d'apprendre une langue étrangère. Le point le plus bas a été atteint en 1974. Depuis, les chiffres ont repris une légère progression, bien que l'espagnol ait pris partout, sauf dans les universités, la première place. Nos services culturels s'efforcent de redresser la situation en liaison étroite avec l'Association américaine des professeurs de français (AATF) qui, à l'occasion de son cinquantième anniversaire, a tenu pour la première fois, en juillet 1978, son congrès annuel à Paris.

En Amérique latine, le français a dû partout, sauf peut-être en Uruguay, céder à l'anglais la première place des langues étrangères enseignées. Cette région, avec 13,09 % des crédits affectés par la DGRGST à son action extérieure, demeure pourtant une zone d'intervention relativement privilégiée. Notre présence culturelle se maintient vigoureusement grâce à la remarquable implantation de l'Alliance française et à un réseau dense d'établissement d'enseignement. Il semble cependant que l'on pourrait renforcer notre action pédagogique auprès des professeurs nationaux de français.

Le Moyen-Orient constitue, lui aussi, une zone privilégiée : mais l'axe de notre présence culturelle s'y déplace. Le Liban sort à peine des ruines de la guerre civile : immédiatement la plupart des écoles françaises y ont été réouvertes, mais avec des effectifs moindres. L'effort se porte davantage, maintenant, sur les pays arabes, et surtout les pétroliers : mais il s'agit là d'une région de langue anglaise, et nous ne saurions y contester sa primauté — pas plus d'ailleurs que dans tout le continent asiatique en général.

En Extrême-Orient, l'Indochine constituait jusqu'en 1975 une exception à cette règle. Mais le **Cambodge** s'est fermé, dans des conditions dramatiques, à toute influence extérieure, et au **Vietnam**, les nouvelles autorités ne tolèrent à Hochiminhville qu'une petite école consulaire, sans avoir autorisé l'Institut français à rouvrir ses portes. Au **Laos**, l'enseignement a été « laocisé », et les professeurs et coopérants qui, pour le moment, sont encore dans ce pays attendent de savoir si le « français langue étrangère » sera encore favorisé, ou mis sur le même pied que le russe, le chinois et l'anglais.

En Asie, c'est en **Iran** que le français reste encore le plus en faveur. A côté de son action traditionnelle dans ce pays, la DGRCSST a déclenché des actions nouvelles vers des régions promises à un avenir économique certain, telle l'**Indonésie**. Il est curieux, cependant, de constater que la **Corée du Sud** qui, il est vrai, s'intéresse aux produits français, a été plus favorisée que le Japon. En **Chine**, la place du français, malgré l'ouverture d'un institut à Pékin, reste des plus modestes : 10 000 élèves seulement l'étudient, sur les 17 millions d'élèves de l'enseignement secondaire.

En conclusion de ce survol rapide, votre Commission des Affaires culturelles attire particulièrement l'attention de la DGRCSST sur la nécessité d'intensifier son action aux Etats-Unis, et l'invite à soutenir davantage, dans le monde entier et notamment en Amérique latine, les associations de professeurs de français, qui devraient être l'une des lignes essentielles de notre programme de diffusion culturelle.

B. — Les établissements d'enseignement français à l'étranger.

Les établissements d'enseignement français à l'étranger forment un remarquable réseau qui constitue un point d'appui primordial de la présence française à l'étranger. Votre Rapporteur, à ce sujet, ne cesse de s'étonner des réserves qui sont formulées ici et là — et même parfois dans les rapports faits à l'Assemblée Nationale — selon lesquelles il faudrait s'interroger sur « la poursuite d'actions traditionnelles par des lycées ou des établissements qui ne sont plus adaptés » (1) et qui apparaîtraient, en somme, comme des vestiges du passé.

Rien n'est plus erroné qu'une telle vue. **L'enseignement français et le système éducatif de notre pays gardent encore, fort heureusement, un prestige certain.** La preuve en est donnée par le nombre d'élèves qui fréquentent nos établissements, où se retrouvent, à côté de nos jeunes compatriotes de l'extérieur, de nombreux étrangers et — très fréquemment — les enfants du corps diplomatique étranger. Le réseau des établissements français, disséminé dans le monde entier, offre des possibilités de scolarisation uniques ; il permet la mobilité des familles françaises ; beaucoup de nos compatriotes, soutien de notre expansion économique et armature de notre commerce extérieur, ne s'expatrieraient pas s'ils ne trouvaient pas sur place la possibilité de scolariser leurs enfants. Lorsque celle-ci n'existait pas, ils l'ont créée, ce qui explique la floraison des « petites écoles ». **Ce sont les nécessités nouvelles du contexte international qui ont provoqué, le plus souvent sur l'initiative des Français expatriés eux-mêmes, la multiplication et la croissance des établissements d'enseignement : ceux-ci, loin d'appartenir au passé, s'insèrent dans la dynamique et le mouvement de notre monde moderne.**

Il est difficile de recenser les écoles donnant dans tous les continents un enseignement français. Le rapport présenté en juin 1978 au Conseil supérieur des Français de l'Étranger (mais comprenant, naturellement, l'Afrique francophone, qui n'est pas du ressort

(1) Avis présenté au nom de la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée Nationale sur le projet de loi des finances pour 1978, n° 3148, page 13.

de la DGRCSST) a dénombré **525 établissements** recevant une aide directe ou indirecte des trois ministères concernés (Affaires étrangères, Coopération, Education), auxquels il faut ajouter **270 écoles privées** ou particulières, offrant un enseignement en français -- soit au total **795 établissements**.

De cette liste impressionnante, qui témoigne de la vitalité de l'enseignement français à l'étranger, nous ne retiendrons dans ce rapport que les établissements auxquels la DGRCSST apporte, sous une forme ou une autre, son concours : 66 lycées et collèges d'une part, une centaine d'écoles (relevant aussi du Ministère de l'Education) d'autre part.

I LES LYCÉES ET COLLÈGES DE LA DGRCSST

Le tableau ci-après donne l'état des lycées et collèges français de l'étranger par pays et régions, ainsi que les effectifs des élèves et du personnel enseignant. Comme le montre le récapitulatif, **66 lycées et collèges scolarisent 71 855 élèves**, dont 18 048 Français, 3 992 bi-nationaux, 41 162 nationaux et 8 653 étrangers-tiers.

EFFECTIFS DES ELEVES ET DU PERSONNEL DES LYCEES ET COLLEGES
FRANCAIS OU FRANCO-ETRANGERS *

(au 1er janvier 1977)

Pays ou territoire	Nombre de lycées et collèges	Effectifs des élèves inscrits				TOTAL	Effectifs du personnel enseignant ***				
		Français	Nationaux	Bi-nationaux**	Etrangers tiers		Personnel français			Personnel Etranger	
							Rémunéré par le MAE	Contrat local	TOTAL		cont : VSNM
EUROPE											
Allemagne Fédérale :	3										
Lycée franco-allemand de Sarrebruck		265	647	-	-	912	22	-	22	-	
Lycée franco-allemand de Fribourg		132	278	-	-	410	6	-	6	-	
Lycée Français de Berlin		351	530	-	-	881	11	-	11	8	
Autriche :	1										
Lycée Français de Vienne		289	1085	-	408	1782	39	35	74	2 28	
Belgique :	1										
Lycée Français de Bruxelles		991	249	-	467	1707	24	32	56	3 23	
Espagne :	5										
Lycée Français de Barcelone		793	2260	-	163	3216	31	94	125	- 62	
Lycée Français de Madrid		1072	2213	-	188	3473	44	71	115	3 44	
Collège Français de Bilbao)	ces 3 collèges font partie des Etablissements composant l'Institut Français en Espagne									
Collège Français de St Sébastien)										
Collège Français de Valence)										
Finlande :	1										
Lycée franco-finlandais d'Helsinki		-	552	-	-	552	9	-	9	-	
Grande-Bretagne :	1										
Lycée Français de Londres		884	885	-	442	2211	19	82	101	7 37	
Grèce :	1										
Lycée Léonien franco-hellénique d'Athènes		3	879	-	-	882	8	8	16	1 46	
Italie :	1										
Lycée Chateaubriand de Rome		284	527	67	290	1168	24	32	56	3 30	
Luxembourg :	1										
Ecole Européenne de Luxembourg		402	143		1624	2169	-	26	26	- 124	

* Ne sont pas comptés ici les Petites Ecoles, ni les Etablissements Privés Confessionnels à programme français.

** Enfants nés de mariage entre français et étrangers.

*** Y compris le personnel de Direction.

Pays ou Territoire	Effectifs des élèves inscrits					Effectifs du personnel enseignant ***					
	Nombre de lycées et collèges	Français	Nationaux	Bi-nationaux**	Etrangers tiers	TOTAL	Personnel français				Personnel Etranger
							Rémunéré par le M&S	Contrat local	dont :		
									TOTAL	VSNA	
AFRIQUE AU SUD DU SAHARA											
- <u>Ethiopie</u> : Lycée Guébré-Mariam - Addis Abeba	1	142	1445	11	367	1965	37	30	67	3	19
ASIE-OCEANIE											
- <u>Inde</u> : Lycée Français de Pondichéry	1	804	57	-	2	863	28	10	33	9	8
- <u>Japon</u> : Lycée franco-japonais Tokyo	1	145	127	26	118	416	12	24	36	3	17
- <u>Viet-Nam (Sud)</u> : Ecole Consulaire Colette Saïgon	1	332	-	-	9	341	3	12	15	-	17
- <u>Amérique du Nord</u> :											
- <u>Canada (sans Québec)</u> : Cours Claudel - Ottawa	1	82	373	12	115	582	9	11	20	1	6
- <u>Québec</u> :	2										
Collège Stanislas Montréal		185	997	189	92	1463	9	57	66	-	11
Collège Marie de France Montréal		251	636	69	137	1093	11	48	59	2	5
- <u>Etats-Unis</u> : Lycée Français Interna- tional de Washington	1	230	99	33	289	651	4	35	39	-	11
AMERIQUE CENTRALE ET SUD											
- <u>Argentine</u> :	2										
Lycée Jean Nermoz Buenos-Aires		174	546	216	141	1077	19	10	29	-	65
Collège de l'Alliance Française Martinez		71	161	74	51	357	12	3	15	-	12
- <u>Bolivie</u> : Collège franco-bolivien La Paz	1	25	796	8	15	844	5	12	17	3	16
- <u>Bésil</u> :	2										
Lycée Franco-brésilien de Rio-Janeiro		287	75	45	94	501	10	16	26	1	13
Lycée Pasteur de Sao-Paulo		314	266	247	292	1119	18	19	37	4	29

Pays ou territoire	Nombre de lycées et collèges	Effectifs des élèves inscrits					Effectifs du personnel enseignant ***				
		Français	Nationaux	Bi-nationaux**	Etrangers tiers	TOTAL	Personnel français			Personnel Etranger	
							Rémunéré par le M.A.E	Contrat local	dont : TOTAL		
- Portugal : Lycée Charles Lapierre Lisbonne	1	261	1049	14	14	1658	17	13	66	1	6
- Saint Siège : Institut des Dames du Sacré Cœur de la Trinité des Monts		-	515	-	-	515	2	5	7	-	40
- Turquie : Classes Internationales d'Ankara	1	28	104	-	-	132	4	13	17	-	1
PROCHE ET MOYEN-ORIENT											
- Iran : Lycée Razi de Téhéran	1	646	2574	242	188	3650	26	102	128	17	62
AFRIQUE DU NORD											
- Algérie :	4										
Lycée Descartes-Alger		873	376	320	187	1756	62	42	104	8	8
Lycée Pasteur - Oran		438	72	53	57	620	26	12	38	4	2
Lycée Pierre et Marie Curie - Annaba		239	61	60	48	408	22	2	24	4	3
C.E.S. Victor Hugo - Constantine		31	4	8	15	58	4	-	4	-	1
- Libye : Ecole franco-libyenne Tripoli	1	278	109	13	329	729	6	18	24	7	14
- Maroc :	6										
Lycée Lyautey I,II,III et IV - Casablanca		2572	2568	260	298	5698	292	15	307	53	1
Lycée Victor Hugo de Marrakech		304	284	-	44	632	27	1	28	2	3
Lycée Paul Valéry - Meknès		252	605	64	79	1000	45	1	46	10	-
Lycée Descartes - Rabat		822	1961	110	198	3091	125	6	131	14	2
Lycée Regnault - Tanger		131	336	22	87	576	23	2	25	1	2
Groupe scolaire Pasteur- Oujda		58	86	10	14	168	7	-	7	-	-
- Tunisie :	6										
Lycée Français de La Marsa		465	432	130	134	1161	42	5	47	10	3
Lycée Français de Mutuelleville		318	532	150	162	1162	65	4	69	12	8
Lycée Carnot Tunis		552	930	168	135	1785	104	6	110	19	7
C.E.S. de Sfax, Sousse et Bizerte		98	60	22	18	198	14	1	15	1	1

Pays ou territoire	Nombre de lycées et collèges	Effectifs des élèves inscrits					Effectifs du personnel enseignant ***					
		Français	Nationaux	Bi-nationaux**	Etrangers tiers	TOTAL	Personnel Français				Personnel Etranger	
							Rémunéré	Non-rémunéré	dont :			
- <u>Chili</u> :	5											
Lycée St Exupéry-Santiago		105	1300	146	70	1621	20	9	29	2	54	
Lycée Charles De Gaulle Conception		6	754	76	-	836	9	2	11	-	41	
Collège Jean Mermoz- Curico		7	481	65	-	553	2	3	5	-	48	
Collège Claude Gay - Osorno		10	610	101	-	721	5	3	8	-	33	
Collège de Traiguén		-	208	43	-	251	-	3	3	-	12	
- <u>Colombie</u> :	2											
Lycée Paul Valéry - Cali		16	623	34	88	761	6	34	40	-	19	
Lycée Pasteur - Bogota		109	1356	83	79	1627	31	21	52	4	35	
- <u>Costa-Rica</u> :	1											
Lycée franco-costaricien San-José		24	648	8	93	773	13	3	16	6	4	
- <u>ÉQUATEUR</u>	1											
Collège de La Condamine Quito		80	397	8	52	537	10	4	14	2	17	
- <u>Haïti</u>	1											
Cours Alexandre Dumas- Pétionville		114	70	11	64	259	4	17	21	2	10	
- <u>Honduras</u>	1											
Lycée franco-hondurien Tégucigalpa		17	116	-	8	141	1	3	4	-	3	
- <u>Mexique</u> :	2											
Lycée franco-mexicain Mexico		310	1685	330	312	2637	19	82	101	-	45	
Collège franco-mexicain Guadalajara		19	1376	-	17	1412	6	8	14	-	51	
- <u>Nicaragua</u> :	1											
Collège franco-nicara- guayen		30	310	10	6	356	-	4	-	-	-	
- <u>Pérou</u> :	1											
Collège franco-péruvien Lima		71	900	132	81	1184	18	54	72	2	41	
- <u>Uruguay</u> :	1											
Lycée Française - Montevideo		51	1609	96	53	1809	18	6	24	4	155	
- <u>Venezuela</u>	1											
Collège Francia-Caracas		205	235	66	239	745	11	29	40	1	3	

TABLEAU RECAPITULATIF

PAYS OU TERRITOIRE	Nombre de lycées et collèges.	EFFECTIFS DES ELEVES inscrits.					EFFECTIFS DU PERSONNEL enseignant (***)				
		Français.	Nationaux.	Bi-nationaux (**)	Etrangers/iers.	Total.	Personnel français.			Dont :	
							Rémunéré par le MAE.	Contrat local.	Total.	VSNA	Personnel étranger.
Europe	18	5 755	11 916	221	3 776	21 668	260	447	707	20	489
Proche et Moyen-Orient	1	646	2 574	242	188	3 650	26	102	128	17	62
Afrique du Nord	17	7 431	8 416	1 390	1 805	19 042	864	115	979	145	55
Afrique au Sud du Sahara	1	142	1 445	11	367	1 965	37	30	67	3	19
Asie - Océanie	3	1 281	184	26	129	1 620	43	46	89	12	42
Amérique du Nord	4	748	2 105	303	633	3 789	33	151	184	3	11
Amérique centrale et du Sud	22	2 045	14 522	1 799	1 755	20 121	237	341	578	31	706
Total	66	18 048	41 162	3 992	8 653	71 855	1 500	1 232	2 732	231	1 384

a) Parmi ces établissements, trente sont gérés directement par la Direction générale. Ce sont ceux de : Alger, Oran, Constantine, Annaba, en Algérie ; Casablanca, Marrakech, Meknès, Rabat, Tanger, Oudja, au Maroc ; Tunis, La Marsa, Mutuelleville, Sfax, Sousse, Bizerte, en Tunisie ; Berlin, Sarrebrück, Fribourg, en Allemagne ; Bruxelles, Londres, Barcelone, Madrid, Lisbonne, Rome, Vienne, en Europe occidentale ; Pondichéry, Saïgon, Tokyo, en Asie ; Buenos Aires en Argentine. On recense, dans ces établissements, **38 428 élèves**, dont 15 028 Français et 23 400 étrangers.

b) Seize lycées et collèges relèvent des organismes subventionnés par la DGRCSST, dont nous avons déjà parlé précédemment.

Huit appartiennent à l'Alliance française : le collège Martinez en Argentine, le lycée de Cali en Colombie, les lycées de Santiago, Conception, Curico, Osorno et Traïguen au Chili, le collège de Guadalajara au Mexique.

Sept relèvent de la Mission laïque française : à Addis Abeba en Ethiopie, Tripoli en Libye, Téhéran en Iran, Beyrouth (trois lycées) et Tripoli au Liban.

Une école de l'Alliance israélite universelle, située en Iran, entre dans cette catégorie.

Au total, on trouve dans ces seize établissements **20 363 élèves**, dont 4 569 Français et 11 480 étrangers.

c) Vingt lycées et collèges de gestion autonome reçoivent l'aide de la DGRCSST. Ils se situent dans les villes suivantes : Rio de Janeiro, Sao Paulo (Brésil) ; La Paz (Bolivie) ; Lima (Pérou) ; Montevideo (Uruguay) ; Quito (Equateur) ; Bogota (Colombie) ; Caracas (Venezuela) ; San José (Costa Rica) ; Tegucigalpa (Honduras) ; Mexico (Mexique) ; Washington (Etats-Unis) ; Montréal (deux lycées) ; Ottawa (Canada) ; Copenhague (Danemark) ; Helsinki (Finlande) ; Athènes (Grèce) ; Ankara (Turquie) ; Beyrouth (Liban).

Ces vingt établissements scolarisent **20 720 élèves**, dont 3 320 Français et 15 398 étrangers.

2° LES ÉCOLES FRANÇAISES DE L'ÉTRANGER

Il existe sur la carte des établissements français à l'étranger, aux côtés des soixante-six lycées et collèges de la DGRCSST, une centaine d'écoles françaises suivant exactement les programmes d'enseignement du Ministère de l'Education. Créées par les Français

résidant à l'étranger, gérées par les associations de parents d'élèves ou par des fondations à but non lucratif, ces écoles, reconnues par les autorités françaises, fonctionnent sous le contrôle administratif des consulats et le contrôle pédagogique des conseillers culturels.

a) *Effectifs et situation de ces écoles.*

Ces écoles, dont les premières ont été fondées voici quelque vingt ans, sont aujourd'hui 125, et leur nombre augmente chaque année, en fonction des besoins et des implantations nouvelles des Français à l'étranger. Le tableau ci-après en donne la liste.

On y a recensé **26 796 élèves en 1977**, se répartissant ainsi : 9 353 dans 45 écoles en Europe, 11 568 élèves dans 37 écoles en Afrique (ce chiffre inclut quelques établissements d'Afrique francophone, qui ne relèvent pas du Ministère des Affaires étrangères, mais de celui de la Coopération), 2 434 élèves dans 14 écoles en Amérique, 3 371 dans 29 écoles en Asie et en Océanie.

Plusieurs de ces établissements, jadis appelés « petites écoles », présentent maintenant des effectifs importants, atteignant le millier d'élèves : la plupart, cependant, comptent de 100 à 400 élèves, et certaines, situées en des endroits isolés, n'en rassemblent que quelques dizaines.

Commencées au niveau du cycle primaire, les classes avancent, année après année, jusqu'au baccalauréat. C'est ainsi que les anciennes « petites écoles » deviennent des lycées -- nom qu'elles prennent sur place, et qu'il serait bon, d'ailleurs, que l'administration française, parfois réticente, leur reconnaisse, dès lors qu'elles ont réussi à en atteindre le niveau pédagogique : ainsi, par exemple, à Milan (lycée Stendhal), à Alicante (lycée de la MLF), à La Haye, à San Francisco, ou à Kinshasa.

Après avoir longtemps laissé au Ministère de l'Education le soin de subventionner le fonctionnement de ces écoles, le Ministère des Affaires étrangères les aide maintenant de deux façons : par le détachement de personnel enseignant et par des subventions d'investissement. Ce sont là, justement, les deux domaines où les besoins le plus pressants se font sentir.

ECOLES FRANÇAISES DE L'ETRANGER

Effectifs de l'année scolaire 1976-1977.

PAYS	VILLE	Nombre d'élèves			Nombre d'enseignants		
		Français	Etrangers	Total	Détachés	Locaux	Total
EUROPE							
<u>Allemagne</u>	Bad Godesberg	110	233	343	4	19	23
	Dusseldorf	94	31	125	3	11	14
	Francfort	180	90	270	8	11	19
	Harbourg	58	49	107	0	14	14
	Munich	119	184	303	5	26	31
	Sarrebruck	148	87	235	6	8	14
	Stuttgart	18	10	28	0	2	2
<u>Belgique</u>	Gand	40	29	69	2	1	3
<u>Bulgarie</u>	Sofia	14	16	30	1	1	2
<u>Danemark</u>	Copenhague	131	198	329	1	31	32
<u>Espagne</u>	Alicante	620	374	994	4	42	46
	Barcelone (1)	123	758	881	0	50	50
	Bénidorm	16	4	20	0	1	1
	Ibiza	32	32	64	0	5	5
	Madrid	22	0	22	0	3	3
	Malaga	152	88	240	1	15	16
	Palma de Majorque	120	67	187	1	11	12
Saragosse	43	72	115	0	9	9	
<u>Finlande</u>	Helsinki	16	0	16	1	1	2
<u>Grande-Bretagne</u>	Londres	157	99	256	2	10	12
<u>Grèce</u>	Athènes	327	449	776	3	58	61
	Salonique	23	20	43	0	2	2
<u>Hongrie</u>	Budapest	19	15	34	0	3	3
<u>Irlande</u>	Dublin	32	35	67	1	5	6
<u>Italie</u>	Florence	18	4	22	1	1	2
	Milan	304	303	607	8	39	47
	Naples	12	6	18	0	4	4
	Turin	70	184	254	2	25	28
<u>Norvège</u>	Oslo	84	67	151	0	10	10
<u>Pays-Bas</u>	Amsterdam	30	20	50	0	3	3
	La Haye	375	210	585	4	33	37
	Rotterdam (2)	0	0	0	0	0	0
<u>Pologne</u>	Varsovie	60	55	115	1	13	14

PAYS	VILLE	Nombre d'élèves			Nombre d'enseignants		
		Français	Etrangers	Total	Détachés	locaux	Total
<u>Roumanie</u>	Bucarest	23	89	112	2	10	12
<u>Suisse</u>	Bâle	44	46	90	4	1	5
	Berne	19	70	89	2	4	6
	Genève	108	57	165	6	8	14
	Zurich	95	148	243	5	15	20
<u>Suède</u>	Stockholm	120	221	341	0	24	24
<u>Tchécoslovaquie</u>	Prague	15	76	91	2	5	7
<u>Turquie</u>	Ankara	29	171	200	1	8	9
	Istanbul	99	252	351	1	36	37
<u>U.R.S.S.</u>	Moscou	52	149	201	2	14	16
<u>Yougoslavie</u>	Belgrade	54	60	114	1	8	9
Total	45 écoles	4 225	5 128	9 353	85	601	686
II AMERIQUE							
<u>Brésil</u>	Brasilia	53	66	119	3	10	13
	Récife	14	0	14	1	0	1
<u>Cuba</u>	La Havane	14	53	67	1	5	6
<u>El Salvador</u>	San Salvador	43	270	313	2	18	20
<u>Etats-Unis</u>	Boston	29	21	50	0	5	5
	Houston	23	3	26	1	2	3
	San Francisco	149	46	195	1	18	19
<u>Guatemala</u>	Guatemala	41	273	314	5	12	17
<u>Haïti</u>	Port-au-Prince	114	145	259	5	21	26
<u>Honduras</u>	Tegucigalpa	39	130	169	1	13	14
<u>Panama</u>	Panama	22	20	42	0	4	4
<u>Paraguay</u>	Asuncion	9	2	11	0	2	2
<u>Uruguay</u>	Paysandu	25	80	105	0	4	4
<u>Vénézuéla</u>	Caracas	200	550	750	10	28	38
Total	14 écoles	775	1 659	2 434	30	142	172

PAYS	VILLE	Nombre d'élèves			Nombre d'enseignants		
		Français	Etrangers	Total	Détachés	locaux	Total
III							
<u>AFRIQUE</u>							
<u>Afrique du Sud</u>	Johannesburg	85	6	91	1	10	11
<u>Burundi (2)</u>	Bujumbura	165	184	349	11	22	33
<u>Cameroun (2)</u>	Louala	1.222	394	1.616	10	72	82
	Yaounde	256	57	313	11	26	37
<u>Congo (3)</u>	Brazzaville	516	77	593	13	23	36
	Pointe-Noire	603	95	698	12	33	45
<u>Egypte</u>	Le Caire	188	252	440	6	21	27
<u>Gambie</u>	Banjul	15	6	21	1	1	2
<u>Ghana</u>	Accra	193	280	473	1	25	26
<u>Guinée</u>	Conakry	87	50	137	2	8	10
<u>Haute-Volta (3)</u>	Boko-Dioulasso	96	29	125	1	18	19
	Coumadougou	362	158	520	7	24	31
<u>Kénya</u>	Nairobi	95	20	215	1	20	21
<u>Libéria</u>	Monrovia	51	150	201	0	11	11
<u>Libye</u>	Benghazi	99	141	240	2	10	12
<u>Madagascar (10)</u>	Antalaha	39	26	65	1	3	4
	Antananarivo	658	238	996	15	23	38
	Antsirabe	95	69	164	5	6	11
	Diego Suarez	172	113	285	15	6	21
	Fianarantsoa	54	41	95	5	3	8
	Fort Dauphin	65	42	107	1	3	4
	Majunga	254	146	400	9	9	18
	Mananjary	45	10	55	2	2	4
	Tamatave	402	403	805	14	20	34
Tananarive	597	332	929	48	11	59	
<u>Nigeria</u>	Kaduna	50	2	52	0	5	5
	Kano	52	4	56	0	5	5
	Lagos	181	118	299	1	25	26
<u>Ouganda</u>	Kampala	7	46	53	1	2	3

PAYS	VILLE	Nombre d'élèves			Nombre d'enseignants		
		Français	Etrangers	Total	Détachés	Locaux	Total
<u>Rwanda</u> (2)	Butare	20	12	32	0	2	2
	Kigali	40	16	56	3	7	10
<u>Sierra-Leone</u>	Freetown	13	15	28	0	2	2
<u>Tanzanie</u>	Dar Es Salaam	11	49	60	1	4	5
<u>Zaïre</u> (3)	Ninshasa	486	439	925	27	38	65
	Kolwesi	61	35	96	2	6	8
	Lubumbashi	92	86	178	2	8	10
Total	17 écoles	7 427	4 141	11 568	231	513	744
JV ASIE-OCEANIE							
<u>Afghanistan</u>	Kaboul	28	10	38	1	3	4
<u>Arabie</u>	Dammam	20	110	130	2	9	11
	Djeddah	74	146	220	2	12	14
	Riyadh	34	121	155	2	13	15
<u>Australie</u>	Canberra	21	213	234	2	14	16
	Melbourne	14	34	48	0	4	4
	Sydney	50	12	62	1	4	5
<u>Bahrein</u>	Manama	30	4	34	1	1	2
<u>Chine</u>	Pékin	44	80	124	1	8	9
<u>Corée</u>	Séoul	22	10	32	1	5	6
<u>Emirate Arabes</u>	Abu Dhabi	150	90	240	1	17	18
<u>Hong-Kong</u>	Hong-Kong	48	130	178	2	13	15
<u>Inde</u>	New-Delhi	19	37	56	1	5	6
<u>Indonésie</u>	Jakarta	55	90	145	2	18	20
<u>Irak</u>	Bagdad	95	80	175	2	14	16
<u>Iran</u>	Ispahan	32	9	41	0	3	3
<u>Israël</u>	Jérusalem	31	37	68	0	11	11
	Tel Aviv	29	31	60	0	10	10
<u>Japon</u>	Tokai Mura	16	0	16	0	1	1

PAYS	VILLE	Nombre d'élèves			Nombre d'enseignants		
		Français	Etrangers	Total	Détachés	locaux	Total
<u>Jordanie</u>	Amman	15	19	34	1	5	6
<u>Koweït</u>	Koweït	69	414	483	4	20	24
<u>Laos</u>	Vientiane	103	24	127	2	9	11
<u>Malaisie</u>	Kuala Lumpur	20	17	37	1	3	4
<u>Oman</u>	Mascate	13	2	15	0	2	2
<u>Pakistan</u>	Karachi	14	14	28	0	2	2
<u>Qatar</u>	Doha	20	65	85	1	10	11
<u>Singapour</u>	Singapour	70	8	78	1	8	9
<u>Syrie</u>	Damas	150	136	286	7	16	23
<u>Thaïlande</u>	Bangkok	112	30	142	2	13	15
Total	29 écoles	1 398	1 973	3 371	40	255	295
TOTAL	125 écoles	13 825	12 901	26 726	386	1 511	1 897

- (1) Il y a deux écoles françaises à Barcelone (outre le lycée) : l'école Ferdinand de Lesseps et le Centre français des élèves de Barcelone.
- (2) L'école de Rotterdam a été fermée à la rentrée d'octobre 1977, et les élèves transférés à La Haye.
- (3) Les pays et établissements de l'Afrique francophone ne figurent ici que pour mémoire : ils dépendent du Ministère de la Coopération, et non de celui des Affaires étrangères. Les écoles d'enseignement français y sont évidemment bien plus nombreuses, mais seules ont été portées dans ce tableau celles qui répondent aux conditions du décret du 4 octobre 1971 (gestion par l'Association de parents d'élève).
Aucun établissement de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, du Gabon, du Niger, du Tchad, du Mali ou de la R.C.A. n'y figure, puisque dans ces pays l'enseignement national est resté de type français.

b) *Besoins des écoles françaises.*

La DGRCSST avait fait, l'an passé, à la suite des recommandations faites par le groupe de travail du Premier ministre, un effort particulier en faveur de ces écoles. Deux mesures nouvelles avaient été incluses au budget de 1977 : l'une, de 5 169 000 F. pour la création de 38 postes d'enseignants, et l'autre, de 3 millions de francs, pour les constructions et aménagements scolaires.

Rien de tel ne figure au budget de 1978 : **aucune création d'emploi** ; et pour ce qui est des crédits d'investissement, l'unique indication portée au titre V est l'extension des locaux du lycée Descartes de Rabat : l'on ignore, au titre VI, quelle part pourra être accordée aux « petites écoles » dans les crédits de paiement du titre VI, qui n'atteignent au total que 4 335 000 F.

Sur ces deux points, les perspectives de 1978 se présentent donc de façon très sombre. Le fait qu'aucune création de postes ne soit envisagée a pu être qualifié de « catastrophique » à l'Assemblée Nationale — opinion à laquelle, cette fois, votre rapporteur s'associe entièrement.

A un moment où de nouvelles écoles s'implantent dans des régions où nos compatriotes doivent se rendre pour travailler à la nécessaire expansion économique de notre pays, en une période où, ailleurs, ces écoles connaissent un essor rapide, mais gravement entravé par le manque de personnel enseignant, en des années où les parents d'élèves consentent des sacrifices financiers considérables pour donner à leurs enfants une scolarisation française, votre Commission des Affaires culturelles estime inadmissible qu'aucune création de poste ne soit prévue en 1978 pour aider à la fois les familles françaises expatriées et les établissements d'enseignement.

Cette considération pèsera lourdement sur l'avis qu'elle sera amenée à donner pour l'approbation ou le rejet du budget.

c) *L'aide aux constructions et aménagements scolaires.*

Un autre point important est l'aide qui peut être apportée aux constructions d'écoles et aux aménagements de locaux scolaires — constructions et aménagements rendus évidemment indispensables par la croissance des établissements où l'arrivée en de nouveaux pays d'un nombre important de Français participant, pour la plupart, à notre expansion économique.

L'effondrement des dépenses en capital pose un problème très sérieux puisqu'il n'apparaît pas, à l'examen du projet de budget, qu'une aide substantielle pourra être apportée par la DGRCSST pendant l'année 1978 à ce genre d'interventions.

Dans ce domaine, il faut souligner le rôle important joué par l'**Association nationale des écoles françaises de l'étranger**, qui regroupe la centaine d'établissements qui font l'objet de la présente étude. Cette association, créée en 1975 sur l'initiative du Conseil supérieur des Français de l'étranger, est un organisme semi-officiel, puisque son conseil d'administration est composé pour moitié de représentants de l'Administration (Ministères des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Education, de l'Economie et des Finances et du Commerce extérieur) et de représentants élus des écoles. Mais — soulignons-le en passant — elle n'a d'autres ressources que la cotisation de ces écoles, calculée sur la base de leurs effectifs, et ne reçoit aucune subvention du Gouvernement.

L'un des buts principaux de l'A. N. E. F. E. a été de mettre en œuvre un décret du 4 octobre 1971 — promulgué à la suite du vote par le Parlement d'un amendement d'origine sénatoriale à la loi de finances pour 1971 — qui permet d'accorder la **garantie de l'Etat à des emprunts contractés par les écoles françaises de l'étranger** pour la construction ou l'aménagement de leurs locaux. A l'issue d'un long et patient travail, l'ANEFE a pu proposer à une Commission interministérielle une première liste d'écoles autorisées à contracter des emprunts avec garantie de l'Etat. Cette liste a fait l'objet d'un arrêté du 8 juin 1977.

Par ce biais, un achat important a été effectué à Munich, des constructions entreprises à Athènes, Dusseldorf et Port-au-Prince, des aménagements à Londres et à Jérusalem. D'autres interventions sont préparées pour Brasilia, Istanbul, Guatémala, **Le Caire**.

Mais dans ce processus, ce sont les écoles qui s'endettent, et donc les parents d'élèves qui accomplissent les plus grands efforts financiers. En regard, l'aide de l'Etat apparaît bien mince. S'il est vrai que quelques prêts viennent de la Caisse des Dépôts et Consignations, son intervention se borne le plus souvent à une garantie accordée, sans débours de sa part, aux emprunts contractés.

L'Etat se doit de faire l'effort supplémentaire par l'octroi de subventions directes d'investissements. Ne serait-il pas normal que, dès lors que la nécessité de la création d'une école française a été reconnue, il accepte de participer à sa construction, et même s'en charge ?

Or, le projet de budget pour 1978 ne permet pas de telles interventions. Dans ces conditions, *vo*tre Commission des Affaires culturelles estime qu'il est indispensable de trouver le moyen, à l'occasion de la discussion de la présente loi de finances, d'ajouter au titre VI des crédits qui pourraient être de l'ordre de 2 millions de francs.

C. — Les échanges culturels et artistiques.

Ces échanges visent à assurer la présence intellectuelle et artistique de la France à l'étranger. Les opérations menées dans ce cadre ont donc pour but de toucher les personnes et les institutions étrangères, les plus en mesure de servir de relais à la diffusion de notre culture.

I ECHANGES CULTURELS

a) *Les échanges de personnes* prennent la forme, soit **d'accueil en France de personnalités étrangères** (arts, cinéma et télévision, sciences humaines....) pour des échanges d'information et des programmes de Coopération ; soit **l'envoi de personnalités françaises** en mission auprès des institutions étrangères d'enseignement supérieur, ou pour participer à des colloques internationaux.

Des **bourses** sont également accordées à des étudiants de troisième cycle et chercheurs français désireux de se perfectionner à l'étranger dans des disciplines précises. Des étudiants étrangers venus en France pour compléter une formation universitaire ou professionnelle peuvent aussi bénéficier de bourses.

Des échanges de jeunes sont organisés sous la forme d'échange de personnels d'encadrement et de stages de jeunes.

b) *Les échanges de matériaux culturels* visent à la diffusion gratuite de livres auprès des bibliothèques, instituts et centres culturels ; de revues françaises, et d'expositions photographiques et documentaires, ainsi que de disques ; de magazines filmés réalisés par le Département et destinés aux télévisions étrangères ; de copies de films de long et court métrage ; de programmes repris des chaînes françaises de radio-télévision.

2° Echanges artistiques.

Voici les principales manifestations réalisées en 1977 dans le cadre des activités artistiques :

a) Théâtre.

Principales manifestations théâtrales françaises réalisées à l'étranger : tournée du Biothéâtre en Grande-Bretagne (10 représentations) ; tournée du Théâtre du Double en RFA (12 représentations) ; représentations de la Comédie-Française à Berne ; participation du Centre dramatique des Alpes au Festival de Belgrade ; mise en scène de *Tartuffe* par Antoine Vitez au Théâtre de la Satire, à Moscou ; tournée du Théâtre de la Ville au Canada ; tournée du Jeune Théâtre national aux Etats-Unis et au Canada ; représentations du Centre culturel du Marais au théâtre de la Mamma de New York ; tournée de la Comédie-Française au Brésil et en Argentine, en Uruguay ; participation de la Comédie de Saint-Etienne aux festivals d'Hammamet et Carthage ; tournée de la Compagnie Renaud-Barrault au Japon (18 représentations).

Principales manifestations étrangères en France : participation de 15 troupes au Théâtre des Nations (mai-juin) au Théâtre d'Orsay ; quatre représentations à Paris (théâtre de Chaillot) du théâtre de la Grèce du Nord ; tournée du théâtre de la Taganka de Moscou (24 représentations).

b) Musique.

Concerts de l'Orchestre national de France au Luxembourg et en RFA ; concerts de l'Orchestre national de chambre de Toulouse au Danemark et en Norvège ; tournée de l'Orchestre de Paris en RFA (9 concerts) ; tournée de l'Orchestre de Paris, en Hongrie, Tchécoslovaquie, et URSS ; tournée de l'Ensemble instrumental de France en RDA ; participation de l'Ensemble Musique vivante à la Biennale de Zagreb ; vingt concerts des percussions de Strasbourg aux Etats-Unis ; vingt concerts du Trio à cordes français aux Etats-Unis ; tournée du Groupe vocal de France aux Etats-Unis ; tournée de l'Orchestre de chambre de Rouen en

Argentine, Brésil, Colombie, Mexique, Panama. Pérou, San Salvador, Uruguay, Vénézuéla ; concerts du Trio Deslogères en Israël : tournée du Trio Fontanarosa au Japon.

c) *Arts plastiques.*

Principales expositions françaises à l'étranger : exposition de dessins français à la Galerie Heim de Londres ; exposition de peinture française contemporaine au Danemark ; exposition du Conseil de l'Europe à Berlin ; exposition d'art celtique en Autriche, Italie, Bulgarie, Roumanie ; exposition de sculptures médiévales en Grèce ; exposition « Trois siècles d'affiches françaises » en Pologne, URSS et Hongrie ; exposition « Cent œuvres de Raoul Dufy » en Argentine, Brésil, Bolivie, Chili, Colombie, Cuba, Equateur, Mexique, Paraguay, Pérou, Uruguay, Vénézuéla ; exposition de 50 gravures de la Bibliothèque nationale dans les émirats du Golfe Persique ; exposition « Paysans et paysages de France au XIX^e siècle » en Chine ; exposition d'art français du XIX^e siècle en Corée et en Inde.

Principales expositions étrangères en France : « La peinture britannique de Gainsborough à Bacon » à Bordeaux ; « Les origines de Rome » au musée du Petit Palais ; « La tradition romantique polonaise » dans les galeries nationales du Grand Palais ; « Soixante ans d'art figuratif soviétique » ; exposition d'art baroque brésilien au musée du Petit Palais ; exposition d'art précolombien (Costa-Rica, Pérou, Panama) au musée du Petit Palais ; exposition de calligraphie arabe au musée d'Art Moderne.

La priorité que le Ministère des Affaires étrangères avait retenue cette année était le développement des réalisations audiovisuelles dans le domaine de l'art. Les deux premiers montages qui avaient été réalisés, en 1974, d'abord pour le Centenaire de l'Impressionnisme, puis, en 1975, pour l'Année Ravel avaient, en effet, connu un succès retentissant à l'étranger. Il avait donc été décidé de développer cette formule, et un crédit de 800 000 F a été réservé dès le début de l'année à cet effet. Malheureusement, des restrictions budgétaires ont contraint le département à réduire considérablement ce crédit, et ne lui ont pas permis de respecter cette priorité. Seuls deux montages ont pu être réalisés cette année dont un sur « La Vie Artistique à Paris » et l'autre sur le « Bateau Lavoir ». *Votre commission le regrette.*

D. — Les programmes de francophonie.

Dans notre étude des actions de Diffusion de la DGRGST devrait normalement se placer ici le quatrième volet de ces actions : les échanges scientifiques et techniques. Mais votre rapporteur a estimé qu'il pourrait plus facilement traiter cette question dans le cadre de la Coopération scientifique et technique, au quatrième chapitre, et donner ainsi une vue d'ensemble plus complète.

En revanche, il souhaite évoquer maintenant les programmes menés dans certaines régions francophones, bien que les crédits en figurent, pour la plupart, au titre de la Coopération. S'il le fait, c'est que ces programmes lui paraissent surtout importants du point de vue maintien — ou de la renaissance — de la culture et de la langue française. C'est ainsi qu'une nouvelle fois, nous remarquons à quel point frontière entre diffusion et coopération est tenue et fluctuante.

Il s'agit de trois régions ou pays du continent américain avec lesquels la France garde des liens particuliers : le Québec, la Louisiane, Haïti.

1 LE QUÉBEC

Après avoir connu une forte progression au cours des années précédentes, et avoir atteint en 1977 **24 900 000 F**, les crédits pour le Québec resteront stationnaires en 1978. *Votre commission approuve ce relatif tassement de l'enveloppe budgétaire : il correspond au fait que notre coopération avec le Québec, après un important effort initial, atteint un rythme de croisière, et que nos partenaires québécois prennent une part de plus en plus grande dans le financement de cette action.*

a) Les échanges culturels.

Après dix ans d'échanges fructueux, la coopération franco-québécoise en matière d'éducation est désormais engagée dans deux voies essentielles : la formation ou le perfectionnement des jeunes maîtres destinés à jouer un rôle de multiplicateur ; l'établissement de liens étroits entre les institutions françaises et québécoises en vues de la conduite de recherches ou d'expériences communes.

140 enseignants, professeurs ou instituteurs, sont actuellement détachés et rémunérés par la DGRCSST au Québec. Les missions d'échange ont été en 1977 au nombre de 344, les bourses d'étude 144, les bourses de stage au Québec 143, et 456 Québécois ont pu bénéficier de stage en France (il y en a eu 19, dans 13 disciplines).

Le Centre franco-québécois de développement pédagogique (CEDEP) a organisé l'échange des jeunes maîtres : 125 enseignants de chaque pays ont été désignés pour se remplacer mutuellement et avoir la responsabilité d'une classe dans le pays d'accueil. Cet échange concerne l'enseignement préscolaire, les niveaux élémentaire et secondaire, l'enfance inadaptée. De plus, pour la première fois, des enseignants ont été affectés à des projets intégrés visant à la formation de personnel spécifique : écoles à aires ouvertes, enseignement aux immigrants, apprentissage de la lecture et de l'écriture pour ceux qui ne connaissent que la langue parlée.

Le Conseil franco-québécois d'orientation pour la prospective et l'innovation en éducation (COPIE) se préoccupe d'étudier dans les divers systèmes éducatifs existants, notamment aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Suède, des « phénomènes porteurs d'avenir » susceptibles d'être utilisés à la fois en France et au Québec. Cet organisme a publié des documents tels que « Ecoles de demain », qui ont eu une large diffusion dans les milieux culturels.

Le Centre franco-québécois de développement des enseignements techniques (CEDET) a réglé les échanges entre les IUT, les lycées techniques français et les collèges d'enseignement général et professionnel québécois. Une opération prioritaire en gestion des entreprises a permis de former au Québec durant une année des enseignants français d'IUT et de placer des enseignants québécois dans nos instituts technologiques.

Sur le plan universitaire, 92 projets intégrés ont été retenus en 1977, notamment dans les disciplines suivantes : gestion des entreprises, linguistique, science de l'éducation, physique, chimie, biologie, océanologie, biologie, sciences inculquées. Sept professeurs associés québécois ont été nommés dans les universités françaises (à Paris, Aix, Bordeaux, Caen, Poitiers, Strasbourg), 130 professeurs français de niveau universitaire se sont rendus en mission au Québec, tandis que 126 Québécois venaient en France.

b) *Le français langue du monde du travail.*

L'adoption de la **loi 22** qui fait du français la langue officielle du Québec a eu pour conséquence la mise au point d'un plan d'échange et de coopération de cinq ans, programme qui a reçu l'appui du Conseil national du Patronat français. **215 cadres québécois vont être accueillis dans des entreprises françaises** pour être sensibilisés à nos réalisations et être initiés à développer le français dans leurs propres établissements, tandis que trente-cinq missions préparatoires se rendront au Québec pour organiser un programme qui touchera les programmes suivants : institutions financières, agences d'assurances et affaires immobilières, industries textiles, travaux publics et bâtiments, produits de métal.

La Commission des néologismes créée en 1975 poursuit ses travaux. Les Comités franco-québécois de l'eau, de l'énergie, et de la coopération géologique et minière coordonnent et animent les échanges placés sous leur responsabilité. Des missions se poursuivront dans le domaine de l'agriculture, de la sylviculture, de l'industrie, du commerce et de la planification.

Dans le secteur médical, les opérations menées favorisent une interpénétration des deux systèmes d'enseignement et tendent à la mise en commun des ressources existantes. Placées sous l'égide d'une sous-commission spécialisée, elles se poursuivront en 1978 au même rythme qu'en 1977 et concerneront environ 200 personnes.

Enfin, la coopération se poursuit étroitement dans les domaines de l'administration publique, de la justice, des finances et des télécommunications.

c) *Les échanges scientifiques.*

Les relations scientifiques nouées avec le Canada ces dernières années ont été accompagnées d'un resserrement des liens avec le Québec dans le domaine de la recherche et en matière spatiale.

Pour ce qui est de la recherche, une **sous-commission à la recherche scientifique et technologique (SCRST)** possède la vocation particulière de promouvoir les échanges scientifiques de très haut

niveau dans tous les domaines. Les opérations intégrées portant sur la recherche fondamentale ont été établies sur un programme d'échange de quatre années ; une quarantaine d'opérations ont été retenues à ce titre en 1977.

A ce sujet, votre rapporteur exprime le vœu que ces liens scientifiques s'orientent davantage à l'avenir vers la recherche appliquée et débouchent sur des transferts technologiques conduisant éventuellement à des opérations industrielles et commerciales. Le nouveau mandat du SCRST pourrait aller dans ce sens, ce que souhaite d'ailleurs nos partenaires québécois.

En matière spatiale, la coopération entre la France et le Québec se développe essentiellement dans le cadre de l'utilisation du satellite franco-allemand *Symphonie*. Un groupe de travail a été mis en place à cet effet et vient d'organiser, en novembre 1977, une série d'expériences portant sur 9 téléconférences mettant en rapport les deux côtés de l'Atlantique des universités et des établissements d'enseignement supérieur.

2" LA LOUISIANE

La Louisiane, l'action des années précédentes sera, dans l'ensemble, reconduite en 1978 : la DGRCST maintiendra sa participation financière au même niveau, en accord avec les responsables du **CODOFIL** (Conseil pour le développement du français en Louisiane).

Les différents aspects de cette action sont les suivants : envoi d'enseignants français, assistance pédagogique, organisation en France de stages de formation pour les maîtres louisianais, fourniture de matériel pédagogique.

a) *Les enseignants français en Louisiane.*

En 1977, **116 enseignants** se trouvent en Louisiane dont 46 renouvelants, 44 titulaires, 22 maîtres de l'enseignement libre et 4 candidats recrutés directement par le CEFEME. Le **CEFEME** (Comité pour l'enseignement du français dans les écoles élémentaires et maternelles) est un organisme sans but lucratif, dont les fonds proviennent d'une subvention annuelle que lui accorde le Ministère

des Affaires étrangères, et qui a à sa charge le recrutement des enseignants, le paiement des compléments de salaires versés par la partie française, les frais d'assurance et de voyage.

Le CODOFIL prend en charge l'intégralité du traitement des enseignants pendant dix mois, de septembre à juin, sur la base de 500 dollars par mois, tandis que la DGRCSST paie les deux mois de vacances, les frais de voyage et une indemnité forfaitaire mensuelle qui était en 1977 de 2 500 F et sera portée à 2 700 F en 1978.

b) *L'assistance pédagogique*

La DGRCSST nomme et rétribue directement les responsables de l'assistance pédagogique, qui sont au nombre de 8 : un conseiller et 7 assistants, résidant dans les principales villes de l'Acadie louisianaise. Sur place, l'attaché culturel à la Nouvelle-Orléans assure la liaison avec le CODOFIL et les universités locales.

Des stages d'été sont organisés chaque année pour 100 enseignants louisianais de français ; ces stages ont eu lieu en 1977 à Montpellier et à Angers. Les frais de cette opération sont répartis, entre le CODOFIL, pour les voyages, et le Ministère des Affaires étrangères pour l'hébergement et les frais de scolarité en France.

De plus, un effort qui, de l'avis de votre rapporteur pourrait être accru, est consenti par la livraison de matériel pédagogique.

c) *Les résultats.*

L'ensemble de ces actions a eu pour résultat que le « fait français » est maintenant reconnu en Louisiane. Près de 50 000 élèves sont touchés par le programme pédagogique. La connaissance à l'école, du français, se développe, y compris en milieu anglophone. Mais il est regrettable qu'il n'existe pas, à la Nouvelle-Orléans ou dans la région acadienne, un établissement d'enseignement français de niveau secondaire qui servirait de point de ralliement.

Si certains aspects de cet effort sont spectaculaires, les résultats restent encore faibles.

La situation n'est pas la même qu'au Québec, car nous sommes en présence d'une minorité dispersée, et non d'un peuple formant une masse spécifique qui revendique unanimement le droit à son identité.

Votre Commission des affaires culturelles estime que CODOFIL et les maîtres fournis par la France font en Louisiane un bon travail, mais elle constate que la place de notre langue dans cet univers américain et anglophone demeure encore mince. C'est du côté du développement d'un environnement culturel francophone que les responsables du programme devraient pouvoir maintenant orienter leurs efforts, en prenant une place plus grande dans la presse (il n'existe pas de journal d'expression française), à la radio (notamment par le poste francophone de La Fayette) et surtout à la télévision. Mais, il est vrai, il faudrait, pour réaliser cette percée dans les masse-média, des dépenses notoirement accrues. La partie « scolarisation », qui ne peut être négligée, absorbe actuellement la plus grande partie des crédits. Il est donc impossible d'envisager pour 1978 l'action élargie que nous préconisons. Mais il faut espérer que, si notre pays parvient à sortir de ses budgets d'austérité, il aura la volonté d'affermir par ce moyen l'extraordinaire renaissance française qui se manifeste en Louisiane.

3 HAÏTI

La République d'Haïti est le seul pays membre de l'OEA (Organisation des Etats américains) dont la langue est le français : à ce titre, il tient une place précieuse en Amérique — comme d'ailleurs aux Nations Unies. Mais cette langue officielle, bien qu'elle soit comprise par presque toute la population, n'est parlée couramment que par une fraction d'Haïtiens : 85 % d'entre eux utilisent le **créole**, dérivé direct — et charmant — de notre langue à laquelle se mêlent des éléments africains, antillais et anglais.

La DGRCST poursuit en Haïti l'action de relance entreprise en 1972, qu'elle concrétise depuis cette date par une augmentation importante des crédits budgétaires. Ceux-ci ont permis de donner à notre action une structure solide qui s'appuie sur deux organismes haïtiens créés par nos soins : l'Institut pédagogique national et le Centre pilote de formation professionnelle.

a) *L'Institut pédagogique national.*

Construit en 1976 par notre pays, qui en assure le fonctionnement, l'IPN constitue l'élément essentiel de la rénovation pédagogique en Haïti. Son programme couvre toutes les activités de

l'enseignement : élaboration de manuels et de matériels didactiques ; formation d'animateurs pédagogiques et de cadres administratifs ; formation permanente des enseignants et recyclage des professeurs de l'enseignement secondaire, plus particulièrement en français et en mathématiques ; animation culturelle, concours apportés à la radio éducative.

Actuellement, 54 professeurs civils ou VSNA exercent leurs activités à l'IPN de Port-au-Prince et dans les différentes antennes implantées en province.

Le Gouvernement haïtien, préoccupé par le pourcentage considérable d'analphabétisme qui place ce pays à l'un des derniers rangs dans le monde, a chargé l'IPN d'engager une **campagne d'alphabétisation**.

L'analyse de la situation a permis de se rendre compte de l'impossibilité de prendre en charge une campagne d'alphabétisation directe en français, et donc de la nécessité d'avoir recours au créole. C'est dans ce sens que l'action a été engagée ; Haïtiens et Français — notamment une équipe de professeurs de Paris-V — y ont travaillé ensemble. Plusieurs missions se sont succédé ; un dictionnaire a été publié.

Votre rapporteur estime cette expérience très intéressante. Mais il se permet d'attirer l'attention des responsables de ce programme — et de la DGRCSST — sur un danger : le but n'est pas la structuration, le renforcement du créole — encore que celui-ci, de par l'action menée, se trouvera automatiquement précisé et, en quelque sorte, anobli, ce qui est fort bien. La finalité de notre action est de rapprocher le créole du français, de l'insérer dans le parler français, et non pas d'en souligner et d'en perpétuer les différences (ce qu'aiment faire les enthousiaste du créole). Aussi faut-il, en particulier, faire toujours le choix d'un vocabulaire et d'une graphie qui ne gênent pas, mais au contraire facilitent, le passage au français. Tel est le souhait, d'ailleurs, du Gouvernement haïtien, qui veut alphabétiser la masse de la population dans un français certes adapté au créole, mais correct et de bon niveau, afin qu'elle puisse acquérir toutes les possibilités de contact et de culture qu'offre la pratique courante de notre langue.

b) *Le Centre pilote de formation professionnelle.*

Le CFPF est une réalisation conjointe du gouvernement haïtien, de l'Organisation internationale du travail et de notre pays qui a la plus grande part des responsabilités et des charges financières.

Le projet initial a été achevé en octobre 1976, et le Centre forme maintenant une main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs suivants : mécanique générale, automobile, électricité, métaux en feuille, génie civil. 12 professeurs assurent le fonctionnement de l'établissement et participent à la formation et au perfectionnement. Les crédits portés au budget de 1978 permettront de continuer cette action.

Votre commission pense que le Centre pilote de formation professionnelle d'Haïti offre un bel exemple d'une politique de francophonie associée à des opérations de formation et d'aide au développement. Mais encore faudrait-il veiller — mais c'est là la tâche des autorités haïtiennes — à ce que les spécialistes ainsi formés ne cherchent pas, dès qu'ils ont acquis leur nouvelle capacité, à quitter le pays pour aller chercher ailleurs (et surtout aux Etats-Unis) de meilleurs salaires. L'action doit être liée, évidemment, à un développement économique du pays.

c) *Autres actions culturelles.*

Notre action culturelle en Haïti passe par ailleurs par trois centres traditionnels : l'**Institut français de Port-au-Prince**, qui poursuit depuis plusieurs décennies une double tâche de rayonnement culturel et d'enseignement de notre langue à un haut niveau : l'université d'Haïti, où nous n'intervenons qu'au titre de la coopération ; et l'établissement d'enseignement français local qui, installé — bien mal — à Pétienville, a pris depuis quatre ans le nom d'**Alexandre-Dumas** (dont le père, le général Dumas, est né dans le pays).

L'assistance fournie à l'**Université d'Haïti** en 1977 a porté surtout sur les mathématiques et les sciences, par l'attribution de bourses et par le détachement de 3 professeurs ; son objet est le même que celui du CFPF sur un autre plan : promouvoir notre langue comme véhicule des sciences et des techniques.

Un volet essentiel de notre action ferait défaut s'il n'existait à Port-au-Prince un bon établissement d'enseignement français. La DGRGST a accordé en 1977 un crédit de 400 000 F pour la reconstruction de l'école **Alexandre-Dumas** dans une partie du parc de l'Ambassade. Cette somme étant insuffisante, l'Association des parents d'élèves a dû faire appel à un emprunt contracté par l'ANEFE. *Il serait tout à fait opportun qu'en dépit de la maigreur du titre VI du budget qui est soumis des crédits supplémentaires — de l'ordre de 200 000 F — puissent être dégagés pour 1978.*

De plus, dans un pays où les élites connaissent parfaitement notre langue et baignent dans notre culture, il faudrait que cet établissement soit d'un niveau élevé. Or, il n'y a, parmi les enseignants, que cinq professeurs détachés, les autres étant recrutés localement. Il se trouve en regard, comme nous venons de le voir, à l'INP, cinquante-quatre professeurs rémunérés par la DGRGST. Si quelques-uns d'entre eux pouvaient en même temps donner quelques heures seulement à Alexandre-Dumas, ce établissement s'éleverait immédiatement au niveau pédagogique du lycée français qu'il devrait être.

L'exemple de Port-au-Prince, incite votre commission à poser une nouvelle fois au Ministre des Affaires étrangères la question de l'osmose, si souhaitable en de nombreux endroits, entre la Coopération et la Diffusion. Il est abusif de se retrancher derrière l'argument que les gouvernements étrangers auxquels les coopérants sont prêtés ne voudraient pas qu'ils servent en même temps, deux ou trois heures par semaine, dans une école française. La plupart ne s'y opposeraient pas — c'est le cas en Haïti — surtout lorsqu'il s'agit de personnel rémunéré entièrement par la France. Cette solution permettrait de résoudre dans bien des pays, sans délai et sans aucuns frais supplémentaires pour la DGRGST, le problème apparemment si épineux de l'encadrement des établissements d'enseignement français à l'étranger.

QUATRIEME PARTIE

LES ACTIONS DE COOPERATION DE LA DGRCST

La quatrième partie de ce rapport porte sur l'œuvre de coopération poursuivie par le Ministère des Affaires étrangères. Votre rapporteur avait, l'an passé, parlé surtout de la coopération culturelle : aussi l'accent sera-t-il mis particulièrement, cette année, sur les relations scientifiques.

Nos actions de coopération culturelle, scientifique et technique touchent un nombre toujours plus grand de pays en voie de développement. Aujourd'hui, plus de **90 Etats bénéficient de certe assistance française**, et nos secteurs d'intervention recouvrent la plupart des activités intéressant les processus de développement (agriculture, santé publique, formation technologique...).

Notre politique de coopération vise à **privilégier la formation des formateurs et celle des cadres scientifiques et techniques**. Les anciennes formes de coopération de substitution sont progressivement abandonnées au profit de la coopération de formation, conformément d'ailleurs aux intérêts de nos partenaires.

Les résultats de ces orientations nouvelles se font déjà sentir, puisque des programmes de formation d'ingénieurs et de techniciens ont été mis en place.

Les crédits alloués aux actions de coopération croissent de **8,6 %** dans le budget pour 1978 pour atteindre le total de 800.90 millions de francs. Plusieurs mesures nouvelles ont été arrêtées, principalement l'ajustement de la rémunération des coopérants et l'augmentation du taux des bourses offertes aux étudiants étrangers.

I. — LA COOPÉRATION CULTURELLE

1. Principales lignes d'action.

Nous l'avons rappelé, la coopération culturelle est en pleine mutation, ses actions s'inscrivant de plus en plus dans le cadre de l'aide au développement.

Les formes traditionnelles d'intervention (envoi d'enseignants français chargés des premier et deuxième degrés des lycées) sont progressivement remplacées par des actions plus sélectives : appui pédagogique, enseignement supérieur. Le Ministère vise ainsi à fournir aux pays en voie de développement, notre technologie, nos méthodes pédagogiques et scientifiques, sans faire un préalable de l'apprentissage du français.

Les opérations déjà entrain depuis plusieurs années en Corée du Sud, en Thaïlande, en Indonésie, d'une part, au Mexique, au Venezuela et au Pérou, d'autre part, se développent de façon satisfaisante.

Les projets de création d'un Institut technique pilote industriel à *Djeddah*, et d'une Ecole normale nationale d'apprentissage à *Bagdad*, sur le modèle de celle de Saint-Denis en France, rencontrent des difficultés et subissent des retards qui sont le fait en grande partie des hésitations et des incertitudes sur la définition des objectifs de la part de nos interlocuteurs étrangers.

2. La formation des cadres.

Conformément aux nouvelles lignes d'action qui président à notre coopération, un accent particulier est mis sur les opérations de formation des cadres.

Ainsi, le Gouvernement français a-t-il élaboré **un programme prioritaire de formation d'ingénieurs et de spécialistes de la gestion des entreprises**. Ce programme s'adresse aux cadres originaires des pays avec lesquels la France souhaite développer ses relations économiques et commerciales. (Pour commencer, neuf pays ont été retenus : Corée du Sud, Singapour, Indonésie, Egypte, Iran, Irak, Mexique, Brésil et Venezuela.)

Ce programme prioritaire comporte essentiellement : une sélection rigoureuse des candidats faite conjointement avec les autorités des pays concernés ; l'organisation d'une année dite « de raccord » pour l'apprentissage de la langue française de manière intensive et la mise à niveau scientifique ; le placement auprès des établissements par une « table ronde » réunissant les Ministères et Administrations concernés ; le suivi des études assuré par le Service de Coopération culturelle et technique du Ministère des Affaires étrangères en liaison constante avec les organismes de gestion (CNOUS, CIES) et les établissements d'accueil ; l'attribution aux étudiants relevant de cette opération d'une bourse de 2 000 F par mois. Il a été prévu qu'à partir de 1976 la France prendrait en charge un contingent d'environ 300 boursiers nouveaux accueillis dans le cadre et selon les dispositions de ce programme.

Des programmes spéciaux de formation ont été également définis par conventions bilatérales. Un certain nombre de pays ont pris l'initiative de demander à la France d'assurer la formation scientifique et technique de contingents importants de jeunes futurs cadres moyens et supérieurs.

L'enrichissement que procure à ces pays la vente du pétrole ou un récent essor économique leur permet d'envisager des plans ambitieux de formation accélérée et massive, dont ils confieront la réalisation aux pays développés, en en assurant entièrement ou en très grande partie le coût.

Après le Venezuela, le département négocie actuellement des programmes de ce type avec le Mexique et le Brésil.

Enfin une convention a été signée le 15 septembre entre le Nigeria et le Gouvernement français concernant l'envoi en France de 300 jeunes gens chaque année à partir de 1977 pour y recevoir une formation de techniciens moyens dans les spécialités industrielles les plus variées.

Votre Commission des Affaires culturelles pense que de telles opérations vont constituer dans les années à venir un pôle important de notre Coopération. Mais devant des flux d'une telle importance, orientés vers des filières très diversifiées, nous allons nous heurter rapidement à des difficultés d'accueil. Nous devons donc aider les centres d'apprentissage de la langue, les écoles d'ingénieurs, les instituts académiques français à étendre leurs capacités et à s'adapter aux besoins de cette nouvelle catégorie d'étudiants.

II — LA COOPERATION SCIENTIFIQUE

La DGRST, et particulièrement le Service des Affaires scientifiques, poursuit un double objectif dans le développement de notre coopération scientifique à l'étranger : insérer les actions scientifiques dans l'action diplomatique, promouvoir la science et les techniques françaises.

Les actions poursuivies en ce domaine par le Ministère ces deux dernières années ont consisté dans le développement des contacts avec de nouveaux partenaires en vue de diversifier nos sources d'énergie et de matières premières, et dans le contrôle des transferts de technologie consentis par notre pays.

Le budget accordé à la Coopération scientifique doit assurer notre **contribution aux programmes scientifiques internationaux**, et permettre l'**orientation de nos actions bilatérales vers une plus grande valorisation de nos résultats scientifiques et industriels**.

A la réalisation de ces objectifs, participent les conseillers et attachés scientifiques, qui reçoivent des orientations arrêtées par une structure de concertation mise en place depuis 1975 entre le Ministère, la DGRST (Délégation générale de la recherche scientifique et technique) et le Comité des relations internationales scientifiques et techniques, qui définissent des directives communes en direction des postes, et assurent réciproquement la diffusion et l'exploitation des travaux fournis par les conseillers et attachés scientifiques

A. — La coopération scientifique bilatérale.

1. ORIENTATIONS

La coopération bilatérale se réalise suivant des programmes biennaux arrêtés en commun par des commissions mixtes qui se réunissent en exécution de nos accords culturels, scientifiques et techniques

Les relations scientifiques visent soit à mettre en contact des équipes de chercheurs, soit, lorsque ces échanges existent, à leur donner une forme plus systématique en les orientant vers des sujets précis.

Le choix des objectifs scientifiques prioritaires est effectué par le Ministère des Affaires étrangères, en liaison avec les milieux scientifiques et la DGRST.

Trois tendances essentielles ont marqué récemment la forme de nos relations scientifiques bilatérales : mise à jour des programmes de coopération les plus affirmés ; approfondissement des relations ; ouverture vers de nouvelles régions du monde. Ces trois points sont expliqués par une note du Ministère des Affaires étrangères, que nous reproduisons largement.

a) *Mise à jour des programmes.*

Des négociations ont permis d'opérer la mise à jour de nos programmes d'échanges avec la plupart des pays industrialisés occidentaux : Canada, Québec, Autriche, Italie, Espagne, Portugal, **Etats-Unis** notamment. Le Comité franco-américain de coordination réuni à Washington en mai 1977 a décidé d'établir une action commune dans le domaine des nouvelles formes et de la conservation de l'énergie, de l'agronomie, de l'industrie agro-alimentaire et de la toxicité et de développer la coopération déjà engagée en océanologie et dans le domaine de la recherche sur le cancer. Par ailleurs, en matière d'énergie nucléaire, les échanges d'information se poursuivent sur la sûreté des réacteurs : un accord a été conclu, le 5 novembre 1976, entre le Commissariat à l'énergie atomique, EDF, Framatome et Westinghouse dans le domaine des réacteurs à eau sous pression et un accord sur la physique et la sûreté des réacteurs à neutrons rapides a été signé pour cinq ans, le 18 janvier 1977, entre le Commissariat à l'énergie atomique et l'Administration américaine pour la recherche et le développement de l'énergie.

Avec l'**Italie et l'Espagne**, il a été convenu de poursuivre les coopérations en cours ; avec le **Portugal**, la Commission mixte de mars 1977 a permis d'établir des contacts avec les nouveaux responsables de la politique scientifique portugaise. Avec l'**Autriche**, il a

été décidé, en mai 1977, de coopérer dans les secteurs de la psychiatrie clinique et de la pharmacopsychiatrie. Avec la **Grande-Bretagne**, un programme de recherche agronomique a été mis au point entre l'INRA et son homologue britannique.

Avec le **Canada**, indépendamment des propositions faites sur le plan de la coopération en matière de télécommunications par le satellite franco-allemand Symphonie, une place spécifique a été réservée à la définition d'études dans le domaine de la télédétection spatiale. Enfin, avec le **Québec**, une semaine d'utilisation intensive du satellite franco-allemand Symphonie a permis, en décembre 1976, l'organisation de plusieurs vidéo-conférences de caractère scientifique, culturel et économique. Cette expérience sera reprise sous une forme amplifiée en décembre 1977.

b) Approfondissement des relations.

Avec l'**Union soviétique**, dans le cadre du programme d'approfondissement de la coopération pour une période de dix ans, la DGR CST a examiné les possibilités d'élargir la coopération. A cette fin, au cours du mois de juin 1977, une mission de scientifiques français conduite par le Délégué général à la recherche scientifique et technique s'est rendue en URSS pour dégager les modalités d'approfondissement de la coopération et préciser les thèmes susceptibles de lui donner une nouvelle impulsion tout en veillant à ce que la coopération en matière de recherche se prolonge dans le domaine des applications au stade industriel. Ces nouvelles dispositions feront l'objet d'une communication à l'automne prochain, lors de la douzième session de la grande commission.

D'autre part, les liens dans certains domaines spécifiques ont été resserrés (accords de coopération dans le domaine de la chimie et des transports) signés à Paris en juin 1977 : dans le domaine des centrales nucléaires et des surrégénérateurs, les possibilités de développer la coopération ont été évoquées lors de la visite en France, en juin 1977, de M. Brejnev et, en application du protocole de juillet 1976 entre le Commissariat à l'énergie atomique et son homologue soviétique, un premier échange de documentation sur les surrégénérateurs est intervenu en juin 1977 : dans le domaine spatial, le satellite français Signe 3, destiné à l'étude de l'astronomie

Gamma, a été lancé par l'URSS le 17 juin 1977. En outre, des chercheurs français vont participer à l'expérience soviétique d'exploration de Vénus, sous la forme de la fourniture d'un ballon dérivant qui permettra l'étude *in situ* prolongée de l'atmosphère de Vénus.

Par ailleurs, pour ce qui concerne la **Yougoslavie**, la septième session de la Commission mixte franco-yougoslave s'est réunie en février 1977 et a arrêté une cinquantaine de thèmes de coopération qui intéressent principalement le Centre national de la recherche scientifique et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

D'autre part, avec la **Tchécoslovaquie**, la coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire s'est développée avec le renouvellement en juin 1976 du protocole pour les années 1976-1977 et la signature entre le Commissariat à l'énergie atomique et l'Académie des sciences tchécoslovaques d'un accord dans le domaine de la protection radiologique.

A la suite des contacts établis ces dernières années entre nos chercheurs et ceux de la **République démocratique allemande**, il a été convenu d'organiser la coopération de manière plus rationnelle et un accord de coopération a été paraphé à cet effet le 29 juin 1977.

Enfin, avec la **République fédérale d'Allemagne** la coopération en matière nucléaire s'est approfondie avec la signature le 5 juillet 1977 d'un accord sur les surrégénérateurs intéressant à la fois la recherche et les applications industrielles.

c) Ouverture.

L'organisation des relations scientifiques avec de nouveaux partenaires s'est poursuivie de manière systématique en 1976 et pendant le premier semestre de 1977.

La coopération s'ouvre de plus en plus largement avec l'Asie : vers l'**Inde**, la Commission mixte **franco-indienne a confirmé** en juin 1977 l'intérêt commun des deux pays pour coopérer en biologie, informatique, physique des solides et mécanique appliquée. En médecine et en énergies nouvelles des programmes ont été établis. La coopération spatiale s'est concrétisée avec la signature le 21 juin 1977 d'un accord cadre gouvernemental. Dans le domaine nucléaire,

la coopération en matière de recherche se poursuit de même que celle que nous avons engagée avec l'Indonésie en matière minière et technique.

Avec le **Japon**, il a été convenu d'élargir la coopération dans le domaine médical ; en océanographie le Comité franco-japonais tiendra sa prochaine session à Brest à l'automne ; en matière d'énergies nouvelles un comité d'experts a été créé. Enfin, plusieurs thèmes de coopération relatifs aux économies de matières premières et d'énergie ont été retenus pour tenir compte de la préoccupation commune aux deux pays en matière de gestion des ressources naturelles. Avec la **Chine** les programmes d'échanges établis par le Centre national de la recherche scientifique et le Commissariat à l'énergie atomique se poursuivent.

En Amérique latine, avec le Venezuela, un groupe de travail en informatique-électronique a été créé en novembre 1976 ; les contacts se poursuivent dans le domaine nucléaire (avec le Mexique également) et devraient déboucher sur un développement de la coopération. Avec le Brésil, un programme de coopération scientifique est en cours d'élaboration dans le secteur spatial.

Par ailleurs, les relations se sont développées avec certains pays soucieux de promouvoir leur développement scientifique national.

En Afrique, avec les pays du Maghreb, la coopération se développe avec l'**Algérie** dans le domaine de l'énergie solaire, de l'écologie des zones arides et de la physiologie des globules rouges, et avec la **Tunisie**, dans le domaine de la spectroscopie moléculaire, en agronomie et en médecine. D'autre part la coopération se poursuit avec d'autres pays d'Afrique francophone : au titre de la collaboration avec le Niger, le Commissariat à l'énergie atomique a participé à la construction de la route nouvelle devant desservir la région minière d'Arlit.

Dans le domaine spatial, en coopération avec la République fédérale d'Allemagne, le satellite Symphonie pour la diffusion de programmes de télévision socio-éducative a été mis à la disposition de la **Côte-d'Ivoire** et du **Gabon**. 30 heures de programmes sont ainsi diffusées chaque mois. Enfin, à la demande de l'UNESCO, le satellite Symphonie a été utilisé en octobre et novembre 1976 pour assurer des liaisons entre le siège à Paris de l'UNESCO et Nairobi où se tenait la Conférence générale. Cette expérience s'est déroulée de manière satisfaisante.

Les contacts se sont également développés avec les pays du **Proche-Orient**, plus particulièrement dans le domaine des énergies nucléaire et solaire. Avec **l'Iran** les discussions pour engager une coopération dans le domaine de la recherche nucléaire se poursuivent. En matière industrielle, deux centrales électro-nucléaires ont été vendues à ce pays en juin 1977 et, le Centre national de la recherche scientifique et son homologue iranien ont signé un accord sur l'énergie solaire en août 1976. Avec **l'Égypte** un accord-cadre dans le domaine de l'énergie solaire a été signé en janvier 1977. Avec **l'Arabie Saoudite**, un accord comparable a été signé en avril 1977 entre Electricité de France et Electrico. Par ailleurs des discussions se poursuivent pour développer la coopération en matière de recherche nucléaire. Avec **l'Irak** enfin, la coopération engagée en novembre 1975 dans le domaine nucléaire se déroule de manière satisfaisante.

2° MOYENS

Les moyens consacrés aux relations scientifiques en 1976 ont été de 26 742 435 F en 1976, et de 26 980 420 F en 1977.

Parmi les interventions particulières, il faut noter la diffusion des informations scientifiques françaises, l'envoi de missions scientifiques étrangères en France.

Les missions scientifiques françaises à l'étranger se sont élevées au nombre de 1 840 en 1977, et ont intéressé essentiellement l'Europe de l'Est (683) et de l'Ouest (682), et l'Amérique du Nord (369), 82 seulement ayant eu lieu en Amérique latine.

1 192 scientifiques étrangers ont été accueillis en France en 1976, le plus grand nombre étant originaires de l'Europe de l'Est et de l'Ouest et d'Amérique du Nord, tandis que 116 étudiants et 64 chercheurs français ont été envoyés à l'étranger grâce à des bourses. A ces chiffres, il faut ajouter 229 chercheurs et 441 spécialistes étrangers de haut niveau qui ont été accueillis en France.

B. — Les relations scientifiques multilatérales.

La coopération scientifique internationale s'effectue également sur une base multilatérale à travers divers organismes, spécialisés ou non. Cette coopération s'exerce soit dans le cadre strictement communautaire, soit dans le cadre européen au sens large, soit au niveau mondial.

1° LA COOPÉRATION COMMUNAUTAIRE

a) Le **Comité de la recherche scientifique et technique (CREST)** a retenu les orientations suivantes : énergie, matières premières (exploration et traitement des minerais, recherche d'uranium naturel), économies de matières (recyclage des papiers et cartons), information scientifique et technique (mise en place du réseau Euronet de transmission des bases de données scientifiques, projet pour lequel les Français sont leaders), recherche médicale, nuisances.

Dans le cadre plus large du **Groupe de coopération scientifique et technique (COST)**, rassemblant autour des Neuf dix Etats tiers européens, une action de mise en place d'un réseau européen de bouées météorologiques est en cours de développement. La mise en place du Centre météorologique européen dont le siège est à Londres se poursuit selon le calendrier prévu.

b) Les Ministres européens de la Recherche ont adopté le 18 novembre 1976 à Bruxelles le budget de **programme européen de la recherche** pour la période 1977-1980. Le coût de ce programme quadriennal s'élève à 346 MUC (1). Les trois quarts environ de ce programme concernent la recherche nucléaire et le reste principalement des actions de recherche sur l'environnement et l'énergie solaire. Le Conseil a également approuvé en 1976 un programme de cinq ans pour les recherches sur la fusion et la physique des plasmas : ce programme a été établi sur la base de 124 MUC.

Le second programme d'action des Communautés en matière d'environnement a été adopté en 1976. Une dizaine de directives ont été prises concernant la pollution des eaux, de l'air et la lutte contre les déchets et une douzaine d'autres sont à l'étude avec pour la première fois, un élargissement vers les problèmes de protection de la nature (directive sur la protection des oiseaux). D'autre part la Communauté a adhéré aux conventions pour la protection du Rhin, sur les rejets telluriques (convention de Paris) et sur la protection de la Méditerranée (convention de Barcelone) et créé, à l'initiative de la France, une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.

1. 1 MUC : 5,5 millions de francs.

2 LA COOPÉRATION EUROPÉENNE

a) *La Conférence européenne de biologie moléculaire (CEBM)* a été créée par un accord du 13 février 1969 : cette conférence européenne assure une coopération entre quatorze gouvernements européens (la Finlande a adhéré au début de 1977) auxquels s'est joint celui d'Israël, pour les recherches de caractère fondamental en biologie moléculaire. Son programme général d'activités, qui reste plafonné par décision du conseil de l'organisation à son niveau de 1974, comprend l'organisation de conférences, cours et symposia, ainsi que l'octroi de bourses de courte et de longue durée.

b) *Le Laboratoire européen de biologie moléculaire (LEBM)*. L'accord instituant le Laboratoire européen de biologie moléculaire, signé le 10 mai 1974 par dix des gouvernements membres de la Conférence européenne de biologie moléculaire, est entré en vigueur depuis trois ans.

La construction du laboratoire, dont le siège a été fixé à Heidelberg, doit s'étendre sur cinq ans. Elle a commencé à la fin de 1974 et progresse normalement. En attendant, l'organisation s'est installée dans des locaux provisoires. Le laboratoire comporte en outre deux antennes, l'une à Hambourg (utilisation de l'accélérateur DESY), l'autre à Grenoble (coopération avec l'Institut Max Von Laue - Paul Langevin pour l'utilisation du réacteur à haut flux).

c) *L'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN)* :

— *sur le plan des réalisations*, l'année 1976 a été marquée au CERN par la mise en service du grand accélérateur de particules, cinq ans après l'adoption du programme de construction en février 1971 :

— *sur le plan budgétaire*, conformément aux décisions prises par le Conseil à la fin de l'année 1975, les budgets de l'organisation en 1976 et 1977 ont été réduits, au prix coûtant, d'environ 4 %. Cet effort, décidé pour tenir compte de la situation économique des Etats membres, devra être poursuivi jusqu'en 1979.

Le montant total de la contribution française au CERN qui était de 247 millions de francs en 1976, s'élève à 254.3 millions de francs en 1977.

d) *L'Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral (ESO)*. L'installation du grand télescope de 3,60 mètres a été achevée en 1976 à l'Observatoire de l'ESO, à La Silla (Chili), et les premières photographies à l'aide de ce nouvel instrument d'une capacité exceptionnelle ont été réalisées en novembre 1976. Parallèlement l'ESO a poursuivi l'exploitation des autres instruments déjà en service à La Silla.

Au milieu de l'année 1976 le secrétariat de l'organisation, jusqu'alors installé à Hambourg, a été transféré à Garching, près de Munich, dans des locaux provisoires. La construction du siège définitif de l'ESO à Garching, sur un terrain offert par la République fédérale d'Allemagne, se poursuit : les travaux seront terminés à la fin de l'année 1979.

e) *L'Agence spatiale européenne (ASE)*. Les crédits affectés à la coopération internationale sont inscrits au budget du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (enveloppe-recherche). Ils sont utilisés par le Centre national d'études spatiales qui fait parvenir chaque année au Parlement un rapport sur la participation de la France à l'ASE ainsi que sur notre coopération bilatérale avec les deux principales puissances spatiales (Etats-Unis et URSS) et certains autres pays (RFA, Canada, Inde, Brésil, Indonésie, pays arabes...).

L'exécution des deux programmes majeurs de l'Agence (lanceur lourd Ariane et laboratoire habité « Spacelab ») se poursuit dans de bonnes conditions. Il en est de même pour le développement des programmes d'applications décidés en 1971 et en 1973 (satellites de météorologie, de télécommunications, de navigation maritime).

Dans le domaine scientifique, une défaillance d'un lanceur de la NASA n'a pas permis de placer sur l'orbite prévue le neuvième satellite européen Geos. Néanmoins il a rempli partiellement la mission pour laquelle il avait été conçu. En février 1977, le conseil de l'Agence, réuni pour la première fois au niveau des Ministres, a donné son accord de principe à un ensemble de nouveaux programmes d'applications (production de six lanceurs Ariane et programmes de télécommunications).

Le budget de l'ASE pour 1977 est de +95 MUC soit 2 579 millions de francs. Ce budget est alimenté principalement par les contributions de la France (34,25 %) et de la République fédérale d'Allemagne (27,25 %).

f) Le *Conseil de l'Europe*, dont la seconde Conférence ministérielle pour les problèmes de l'environnement s'est tenue à Bruxelles en 1976, élargit tout en les précisant ses activités dans le domaine particulier de la protection des espaces naturels et de la faune qui y vit. Des études sur la procédure d'évaluation des effets du développement économique sur la nature ainsi que sur les méthodes à employer pour la protection des forêts contre le feu, l'étude de la pollution dans les deltas ou l'impact du tourisme sur les milieux naturels. Les résultats de ces travaux seront d'ailleurs utilisés pour la réalisation du « Plan Bleu » évoqué ci-dessus.

3 LES PROGRAMMES MONDIAUX

a) *Veille météorologique mondiale (VMM)*. Le congrès de l'Organisation météorologique mondiale a décidé, en avril 1967, de lancer un vaste programme de surveillance continue des données météorologiques sur toute la surface du globe afin d'améliorer les prévisions et d'obtenir ces prévisions à une échéance plus lointaine. La participation financière de la France est inscrite au budget du Ministère des Transports, et non sur celui de la DGRCSST.

b) La France a participé pour 2.376 millions de francs en 1977 au budget du *Centre international de recherches sur le cancer*.

c) Notre pays joue un rôle actif dans le *Bureau intergouvernemental pour l'informatique* de Rome qui regroupe une trentaine de pays développés et en voie de développement et vise à introduire l'informatique dans les pays en voie d'industrialisation. La participation financière de la France à cet organisme, soit 1,510 millions de francs en 1977, représente un quart de son budget.

d) *Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)*. L'AIEA, organisation spécialisée placée sous l'égide des Nations Unies, compte actuellement 110 membres. Les activités de l'Agence en 1977 se sont exercées tant dans le domaine traditionnel des sciences et techniques nucléaires que dans celui du droit et de l'assistance technique aux pays en voie de développement. Il convient de noter à cet égard la tenue à Salzbourg, en mai 1977, d'une très importante conférence sur l'énergie nucléaire, à l'occasion de laquelle les représentants du Commissariat à l'énergie atomique ont fait une communication sur la mise au point d'un procédé d'enrichissement de l'uranium par échanges chimiques.

Comme les années précédentes, la France a coopéré étroitement aux activités de l'Agence, en envoyant notamment des experts français participer aux différents groupes de travail spécialisés.

Sur le plan politique, l'Agence a poursuivi la conclusion et la négociation d'accords de garantie, en application du Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Au 1^{er} mars 1977, soixante et un pays avaient conclu avec l'Agence de tels accords. Dans neuf d'entre eux, cependant, ces accords n'étaient pas encore entrés en vigueur.

Le budget ordinaire de l'Agence est en 1977 de 43 millions de dollars. La contribution de la France s'élève à 11 270 000 F, auquel il convient d'ajouter une contribution volontaire de 600 000 F destinée au fonds d'assistance technique de l'Agence.

l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). L'AEN a pour objet de promouvoir le développement de la production et des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en organisant la coopération entre ses membres et en recherchant l'harmonisation des décisions prises sur le plan national. Tous les pays membres de l'OCDE, à l'exception de la Nouvelle-Zélande, en font actuellement partie. La Commission des Communautés européennes participe aux délibérations du comité de direction.

Conformément aux orientations données par le comité de direction en 1976, l'Agence a accordé la priorité, dans son programme pour 1977, aux questions de sûreté nucléaire et de gestion des déchets radioactifs, ainsi qu'aux études économiques et techniques relatives à l'avenir à long terme de l'énergie nucléaire, notamment l'évaluation des ressources mondiales en uranium.

Le budget de l'AEN s'élève, en 1977, à 12 971 900 F. La France dont le taux de participation est de 9,54 %, a versé à l'Agence 1,143 million de francs en 1977.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). La France dont la participation financière au Fonds des Nations Unies pour l'environnement est de 6 millions de francs en 1977, a participé à toutes les réunions de travail organisées sous l'égide du PNUE et est représentée aux sessions de son conseil d'administration.

Les priorités retenues pour le programme sont les suivantes : le plan « Vigie » (Earthwatch) pour l'identification et la surveillance des pollutions ; les établissements humains ; les écosystèmes terres-

tres (terre, eaux et déserts) avec une première priorité aux problèmes de la désertification qui a suscité l'organisation de deux conférences mondiales, sur l'eau à Mar del Plata en mars 1977 et sur la désertification à Nairobi en août 1977 ; la conservation des ressources génétiques, une Convention sur le commerce des espèces animales, élaborée à Washington en mars 1973, est actuellement en cours de ratification.

Le PNUE est entré dans une phase opérationnelle avec le démarrage d'actions concrètes dont la mise en place d'une Direction de l'industrie du PNUE à Paris.

Enfin, il faut noter qu'un « Plan Bleu pour les actions en Méditerranée », dû à une initiative française, a été mis en place. Ce plan prévoit, pour l'ensemble des dix-huit pays méditerranéens, un processus de concentration pluridisciplinaire propre à soumettre aux gouvernements des propositions d'actions à entreprendre dans le bassin méditerranéen, pour la sauvegarde et la mise en valeur future tant du milieu marin que du littoral.

g) UNESCO : *programme international « L'Homme et la biosphère »*. Le programme de l'UNESCO « L'Homme et la biosphère » est passé à une phase opérationnelle pour les treize thèmes qui le composent. La France a donné une priorité à l'étude de la zone méditerranéenne et une conférence des comités nationaux des pays riverains de la Méditerranée s'est tenue à Montpellier en 1977.

III. — La coopération technique.

Les opérations d'aide au développement ont vu leur place évoluer au sein des programmes de coopération technique.

1 LES OPÉRATIONS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Initialement, les opérations d'aide au développement étaient dominantes dans notre effort de coopération. Cet effort qui concernait de nombreux pays et notamment ceux du Maghreb correspondait à un souci de production et à une amélioration de la productivité. Ces opérations visaient à assurer l'équilibre alimentaire des pays, mais marquaient, sans doute, une intervention trop directe dans certains pays.

Dans une seconde étape, dans le secteur de l'aide au développement, la formation puis la formation de formateurs est devenue, par concertation avec nos partenaires, l'axe prioritaire de l'offre de coopération.

Ces actions d'aide directe au développement n'étaient pas assurées car : leur avenir était menacé dès que notre assistance se retirait, et elles étaient au cœur de problèmes politiques délicats pour la coopération bilatérale française. Ces dernières années, un effort important a été fait pour démultiplier les effets induits de chaque opération de coopération.

2° L'ACTION BILATÉRALE FRANÇAISE

L'action bilatérale française de coopération poursuit trois fonctions simultanées : **formation, recherche et développement**. Toutes les opérations engagées et mises en œuvre avec nos partenaires ne se déroulent pas toujours selon ces trois axes ; mais dans l'aide au développement, la formation et la recherche ne sont plus jamais absentes.

Un autre caractère spécifique des opérations d'aide au développement est apparu avec la **pluridisciplinarité** qui s'est imposée ces dernières années. Il s'est agi de mettre au point des méthodologies adaptées aux différentes conditions écologiques, économiques, structurelles de chaque pays ou de chaque région en portant une attention particulière au perfectionnement des systèmes traditionnels de qualité.

Il est évident que ces opérations, multiformes et pluridisciplinaires, sont exigeantes qualitativement pour le personnel puisqu'il ne s'agit pas de transporter des modèles déjà connus, plus coûteuses pour le budget de l'Etat, et donc moins nombreuses. Mais elles sont certainement plus rentables.

Cette approche a conduit la DGRCSST à soutenir les opérations qui vont dans ce sens. On rappellera à cet égard deux actions très novatrices : la recherche en agronomie saharienne au Sud du Maroc ; et une opération de développement communautaire en Haïti.

Le Ministère des Affaires étrangères a mis en œuvre à cet effet un « Groupe de recherches sur les techniques rurales » qui a affiné ses méthodes en 1976 et en 1977 en ouvrant un répertoire

de technologies adaptées au développement des zones rurales, en multipliant les contacts avec nos partenaires occidentaux et du Tiers-Monde sur ce même thème, et en poursuivant les actions engagées dans cette voie (exemples : Yémen, Tunisie, Ethiopie, Maroc, Amérique centrale, etc.).

Les crédits prévus pour cette action (80 millions de francs) sont, en raison des contraintes budgétaires imposées au Ministère des Affaires étrangères, en légère diminution (1 %) par rapport à 1976 (89 millions de francs).

..

Telles sont les actions menées par la DGRGST au titre de la Coopération culturelle, scientifique et technique. Les crédits figurant au budget de 1978 ne permettent pas de les élargir ; mais votre commission, en en dressant l'inventaire, a pu constater que dans l'ensemble, elles seront maintenues et poursuivies.

CONCLUSIONS

Pour conclure cet examen du projet de budget de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques pour 1978, il convient d'en mettre en balance les aspects positifs et les aspects négatifs.

Sur le plan positif :

Ce budget s'établit à 1 719 millions de francs, soit une progression de 9,5 ‰ par rapport à celui de 1977, alors que l'an passé l'accroissement n'avait été que de 7,8 ‰.

L'augmentation constatée, d'un montant de 149 millions de francs, permettra les **améliorations** suivantes : ajustement des **rémunérations** de l'ensemble des personnels (129 millions de francs pour 1978, soit 86 ‰ en total des crédits supplémentaires) ; **accroissement**, de 20,5 millions de francs à 23,3 millions de francs d'installation des services culturels et de coopération à l'étranger (- 13,6 ‰) ; octroi d'un crédit supplémentaire de 7 millions de francs pour les frais de fonctionnement des établissements culturels et d'enseignement ; inscription d'un crédit de 5 millions de francs (qui vient s'ajouter à la dotation de 3,8 millions de francs prévue en 1977 pour le même budget) pour l'amélioration de la situation des **enseignants recrutés localement** ; augmentation de 13 millions de francs (- 9,2 ‰) des crédits prévus pour l'octroi de **bourses** à des étrangers en France et à des étudiants français **à l'étranger**.

Ce sont les secteurs de dépenses consacrés aux services culturels et scientifiques, et aux actions de diffusion et d'échanges culturels qui bénéficient de *la plus forte progression de moyens pour 1978* (respectivement + 15,3 ‰ et + 11 ‰).

L'accroissement des dépenses relatives à la Coopération s'établit à + 7,95 ‰ pour 1978 : ceci est *meilleur que le budget de 1977*, où le pourcentage de hausse enregistrée s'était limité à 5,75 ‰.

Dans l'ensemble, votre Commission des Affaires culturelles approuve le choix des dépenses supplémentaires prévues pour 1978. Elle se félicite, en particulier, des mesures prises pour les personnels recrutés locaux, dont la situation était particulièrement affligeante. Elle note également que les orientations par secteurs géographiques, auxquelles elle avait donné son aval, ont été poursuivies : diminution des moyens (d'ailleurs restés à un taux considérable) en Afrique du Nord, augmentation en Amérique latine et au Moyen-Orient. A cet égard, elle souhaiterait, cependant, qu'une action plus énergique soit entreprise dans trois pays : en Italie, en Allemagne fédérale et aux Etats-Unis, où un redressement s'impose.

Sur le plan négatif :

L'augmentation des crédits de la DGRGST, si elle est supérieure à celle de 1977, sera cependant, en 1978, **très inférieure à l'accroissement du budget des Affaires étrangères (14,8 %)** et à celle du budget général de l'Etat (13,8 %). **La Direction générale n'a donc pas bénéficié de la priorité accordée à l'ensemble du Ministère des Affaires étrangères.**

La part de la DGRGST dans ce budget, qui était de 47,3 % en 1976 et de 45,2 % en 1977, tombera en 1978 à **43,2 %**. On est loin des années où la moitié des crédits des affaires étrangères était attribuée aux actions culturelles, scientifiques, techniques et à la coopération : *la DGRGST apparaît cette année comme le parent pauvre de ce Ministère.*

S'il était nécessaire d'augmenter le traitement des personnels, et s'il est louable de le faire, on peut déplorer, cependant, que la dépense ainsi consentie — en ajoutant l'accroissement des charges sociales, des frais de voyages, des indemnités et allocations diverses — représente **89,3 % des améliorations** figurant au budget. *C'est ainsi qu'il ne reste presque rien pour les actions nouvelles.*

Les charges de personnel englobent près de **70 %** des moyens de la Direction générale, et elles seules augmentent de façon sensible chaque année. La marge utilisable pour le développement des actions devient trop faible pour que celles-ci puissent être relancées de façon significative, ou pour que de nouvelles actions d'envergure puissent être envisagées. **On assiste donc à de simples reconductions qui laissent une impression générale de stagnation.**

Si l'accroissement des crédits de coopération est supérieur à celui de l'an passé, le taux de 7,9 % n'en est pas moins loin de ce qui aurait été nécessaire pour le simple maintien des moyens — l'inflation et le coût de la vie s'établissant à un chiffre malheureusement bien supérieure dans la quasi-totalité des pays. On ne peut donc nier que **dans le domaine de la coopération, on assistera en 1978 à une nouvelle régression.**

Mais pour en venir du général au particulier, il existe deux points sur lesquels les prévisions de 1978 ont paru à votre rapporteur particulièrement graves. Ils concernent tous deux **l'enseignement français à l'étranger.**

Depuis trois ans, les plus hautes autorités de l'Etat ont répété qu'elles considéraient cet enseignement comme l'une des bases essentielles de notre action extérieure, et qu'il convenait, pour l'affermir, d'accroître les moyens octroyés aux établissements scolaires. M. le Président de la République a lui-même déclaré à plusieurs reprises qu'il attachait un prix particulier à la scolarisation des enfants des Français à l'étranger, principaux artisans de notre expansion économique dans le monde.

A la suite des recommandations d'un groupe de travail réuni par le Premier Ministre en 1976, *des mesures d'améliorations importantes ont été prises en 1977*. Trois figuraient au budget du Ministère des Affaires étrangères : accroissement des subventions aux établissements, détachement de professeurs par la création de nouveaux postes, subventions d'investissement pour les constructions et aménagements scolaires.

Or, de ces trois mesures, *seule la première a été reconduite*. **Aucune création de poste n'est envisagée dans le projet de budget de 1978, et les très maigres crédits inscrits au titre VI dans les dépenses en capital (qui baissent de 15 %) ne permettent pas d'espérer que des opérations substantielles puissent être entreprises.**

Pourtant, les besoins n'ont pas diminué, depuis l'an passé, dans la centaine d'écoles que nous avons énumérées dans ce rapport. Bien au contraire : les affectations de 1977 ont permis des améliorations ponctuelles, mais dans l'ensemble, le nombre d'enseignants détachés et rémunérés par l'Etat reste encore bien trop faible pour assurer un encadrement d'un niveau convenable. De plus, quelques milliers de Français viennent d'être envoyés, avec

leur famille, dans des pays -- souvent d'habitat fort difficile -- où leur présence est requise pour notre commerce extérieur et notre développement économique. Ils ont, avec l'accord de nos consuls et de nos conseillers culturels, fondé et ouvert des écoles dont ils assurent eux-mêmes les frais, mais dont le fonctionnement est évidemment très aléatoire sans une aide de la France.

Il ne semble pas possible à votre rapporteur de dire à ces Français que, contrairement à toutes les promesses qui ont été faites, aucun professeur, aucun instituteur ne leur sera envoyé en 1978, aucune contribution ne leur sera apportée pour la construction de leurs écoles et l'aménagement des locaux scolaires dans lesquels se trouvent leurs enfants. Il apparaît à l'évidence que ces deux lacunes doivent être rectifiées.

Dans ces conditions, votre Commission des Affaires culturelles a décidé de donner **un avis défavorable** à l'adoption du projet de budget de la DGRCSST pour 1978 *si des moyens supplémentaires ne sont pas dégagés pour la création de nouveaux postes d'enseignants et l'amélioration des investissements pour les écoles françaises de l'étranger.*